

## LES LIAISONS

## DANGEREUSES

Quelles que soient les circonstances menant à des relations sexuelles entre un thérapeute et sa patiente, la responsabilité ultime repose sur les épaules du professionnel



MARTHA GAGNON

À l'emploi d'un cégep, un psychologue est blâmé et condamné à une amende de 5200 \$ pour avoir eu des relations sexuelles avec une femme de 25 ans aux idées suicidaires.

Celle-ci s'était inscrite à des cours principalement dans le but de bénéficier gratuitement d'une thérapie. Mariée, elle avait de graves problèmes psychologiques, manquait de confiance et vivait beaucoup d'anxiété.

Le psychologue lui a alors proposé une thérapie bio-énergétique une fois par semaine. La technique consistait à la toucher pour faciliter sa respiration mais, selon elle, au fur et à mesure que les séances progressaient, ces touches se transformaient en des caresses. Tant et si bien que la relation professionnelle s'est transformée en relation sexuelle.

Devant le comité de discipline de la Corporation professionnelle des psychologues, le professionnel a admis qu'il avait commis des fautes, que le cas dépassait sa compétence, mais il a nié avoir eu des relations sexuelles. D'après sa version, cette patiente s'était amourachée de lui et il s'était laissé bêtement manipuler.

Quant à ses nombreuses rencontres dans des bars ou motels, il les qualifie d'« accompagnement » professionnel. À cause des idées suicidaires de la patiente, il acceptait de la voir à l'extérieur du bureau et de répondre à ses appels de détresse. Une nuit, il est allé la rejoindre dans un motel à sa demande après qu'elle eût inurgité des comprimés.

Des explications qui n'ont pas convaincu le comité de discipline: «Lors d'un «accompagnement», le psychologue a effectué avec sa patiente un long trajet en automobile et n'a pourtant réclamé aucun temps supplémentaire auprès de son employeur», note le comité. Il y a aussi cette carte de souhaits qu'il lui a envoyée et dans laquelle apparaît un X près de la signature, signe qui représente habituellement un baiser.

«Il dit s'être aperçu qu'il était manipulé et avoir prévenu sa cliente qu'il ne se ferait plus prendre à son jeu, mais il a passé sept heures avec elle dans un bar, la semaine suivante...»

Même si la jeune femme n'a pas été agressée ou violée, le comité de discipline estime qu'elle était dans un état de grande vulnérabilité et que cette relation lui a causé un tort sérieux au moment où elle avait besoin d'une véritable thérapie. Il reproche au psychologue de s'être présenté comme une «victime de circonstances plutôt que le premier responsable des manquements professionnels».

Dans un autre cas où un psychologue aimait de curieuses fins de semaine de croissance personnelle, le comité de discipline s'est montré encore plus sévère en imposant une radiation de six

mois avec frais, accompagnée de l'obligation de suivre un stage de perfectionnement.

«On ne peut tolérer les relations sexuelles entre un psychologue et sa cliente dans le cours d'une relation d'aide, car il s'agit d'un état de dépendance qui peut varier d'intensité selon la thérapie.»

Un autre psychologue a été radié pour une période d'un mois parce qu'il s'était proposé comme partenaire substitut pour régler les problèmes de frigidité d'une cliente de 22 ans. Il proposait des massages et des caresses mutuelles qui, selon lui, faisaient partie d'un «traitement d'éveil sensoriel».

## Des situations délicates

Ces cas sont tirés du recueil des décisions disciplinaires des corporations professionnelles. Le seul document public accessible où on fait état de certaines plaintes, dont celles relatives à des comportements sexuels.

Les histoires de médecins, psychologues et psychiatres, qui se laissent aller à des gestes inopportuns, tentent de séduire leurs patientes et transforment parfois la relation professionnelle en relation sexuelle ou amoureuse, ne sont pas faciles à comprendre et encore moins à démêler.

Les faits sont souvent nébuleux et les témoins plutôt rares. Pour les comités de discipline qui reçoivent les plaintes, il s'agit de situations délicates où la preuve se résume généralement à deux versions, celle du professionnel et celle de la patiente.

Les plaintes portées contre les psychologues et les psychiatres sont, sans doute, celles qui soulèvent le plus d'interrogations. Il faut alors comprendre le pouvoir qu'exerce le thérapeute sur sa cliente et l'attachement de celle-ci pour son thérapeute.

Avant de porter plainte contre son psychiatre ou son psychologue, la patiente peut se sentir coupable et responsable de la situation. «À chaque rencontre, je me demandais s'il allait me faire des propositions sexuelles. Je me sentais sans pouvoir pour l'en arrêter. J'étais très confuse dans mes sentiments; je ressentais de l'attraction, de la culpabilité, de la peur et de la honte», raconte une femme dans le livre «J'ai fait l'amour avec mon thérapeute».

Selon un psychologue de l'Université de Sherbrooke, M. Yves Saint-Arnaud, «aucun thérapeute n'est à l'abri de l'erreur; mais il en est une qu'il ne devrait plus pouvoir commettre, c'est de faire porter à sa cliente la responsabilité d'avoir fait l'amour avec elle.»

M. Saint-Arnaud a entendu des professionnels évoquer en défense le fait que la patiente avait tout fait pour les séduire, que c'est elle qui avait proposé des rencontres et qu'ils avaient succombé à la tentation. «Il ne s'agit évidemment pas d'un viol, mais cela est contraire à l'éthique professionnelle. Le psychologue a la responsabilité de dire non. C'est à lui de repousser les avances.»

Une opinion que partage M. Serge Vermette, président du comité de discipline à la Corporation professionnelle des méde-



Illustration: Corin Christian

cins. «Même si la patiente est consentante ou donne l'impression de l'être, un médecin ou un psychiatre ne doit jamais mêler les affaires professionnelles avec les affaires intimes.»

M. Yves Saint-Arnaud, qui a déjà siégé au bureau régional de la Corporation professionnelle, estime que ces plaintes sont traitées sérieusement et sévèrement. Des conférences sur le sujet ont aussi été données à plusieurs psychologues pour les renseigner sur les dangers de dépasser la frontière de la relation professionnelle.

Les psychologues et psychiatres sont davantage placés devant la tentation à cause de la relation intime qu'ils établissent avec leurs patientes (les plaintes sont portées principalement par des femmes). Une relation intime où on discute des problèmes les plus personnels.

Selon Mme Marie Valiquette, psychologue et consultante dans ce domaine, les professionnels évoquent les raisons suivantes pour expliquer leur comportement fautif: le démon du midi, une faiblesse momentanée, les difficultés dans la vie personnelle, le manque de compétence et l'ignorance des règles éthiques. Certains se défendent en affirmant qu'il s'agit d'activités sexuelles librement consenties, tandis que quelques-uns vont même prétendre qu'un rapprochement inti-

me peut-être bénéfique pour le traitement.

## L'examen gynécologique

D'après une étude réalisée par Mme Brigitte Morneau et publiée dans la Revue de droit de l'Université de Sherbrooke, un grand nombre de plaintes relatives à l'inconduite des médecins portent sur des gestes qui ont lieu à l'occasion d'un examen gynécologique.

«Le comité de discipline est donc en présence de deux versions contradictoires, celle de la patiente et celle du médecin». Ce dernier affirmait qu'il y a eu «méprise» quant à la nature des attouchements, que la patiente a imaginé des choses quand, par exemple, il a utilisé le spéculum.

De son côté, la cliente doit démontrer qu'elle n'a aucune intention malicieuse ou vindicative de porter plainte et que les gestes posés ne ressemblaient pas à ceux d'un examen gynécologique.

Ce type de plaintes soulève bien des difficultés. En 1986, le Tribunal des professions a rejeté celle d'une patiente après que le comité de discipline eût décidé majoritairement de la culpabilité du médecin (la présidente du comité avait cependant enregistré sa dissidence).

Le Tribunal a annulé la radiation de six mois imposée au professionnel. La plainte avait été

portée par une patiente de 17 ans qui accusait le médecin de l'avoir masturbée lors d'un examen gynécologique. Elle affirmait également avoir reçu un téléphone après l'incident d'une personne qui se disait enquêteur et lui demandait de retirer sa plainte.

Le Tribunal a mis en doute la version de la patiente après analyse de certaines de ses réactions. D'après une amie, elle était bouleversée après sa visite au médecin. «Pourtant, au sortir du cabinet, elle a pris le temps de s'arrêter devant le bureau de la secrétaire pour prendre un autre rendez-vous dans six semaines.»

Il se demande aussi comment il se fait qu'après l'examen gynécologique qu'elle n'a pas apprécié, la patiente fait part au médecin d'un autre problème qu'elle a aux seins. «Elle lui parle en toute confiance de ses mamelons trop petits. Il l'invite à se déshabiller et elle se déshabille complètement pour un simple examen des seins. Ce n'est certainement pas là le comportement d'une jeune fille qui se sent mal à l'aise. Faut-il conclure qu'elle a un peu coloré sa version ou qu'elle anticipe les événements?»

Le Tribunal des professions a reproché au comité de discipline d'avoir rejeté entièrement le témoignage du médecin, alors que celui de la patiente suscitait des interrogations.

## «Je n'ai pas été violée, j'ai été ensorcelée»

«Je n'ai pas été violée, j'ai été ensorcelée», raconte Anne-Marie qui a succombé aux avances de son psychiatre, il y a quelques années.

Anne-Marie s'est engagée dans une relation tortueuse d'où elle est sortie blessée et humiliée. «Il me disait que s'il n'y avait pas de pénétration, ce n'était pas très grave». Comme d'autres, elle est tombée en amour avec son psychiatre après six ans de thérapie.

«Jamais je n'avais eu autant confiance en quelqu'un. Il m'a fait des propositions au moment où ça n'allait pas très bien dans sa vie personnelle. Je suis tombée dans le piège. À la fin, c'est moi qui m'occupais de lui». Son médecin de famille l'a incitée à rompre cette relation qui, dit-elle, n'a fait qu'aggraver ses problèmes psychologiques.

Anne-Marie a menacé le psychiatre et obtenu une compensation financière. En échange de quoi, elle s'est engagée à ne jamais porter plainte. «Je n'avais pas le goût d'aller me «déshabiller» une nouvelle fois devant le comité de discipline de la Corporation des médecins.»

Elle fait aujourd'hui partie d'un petit groupe de personnes qui sont en train de former une première association de victimes dont le but sera d'informer et d'aider. «Les femmes qui portent plainte passent souvent pour des folles ou des hystériques. Elles ont besoin de compréhension et de support.»

## Une distance respectable

— «Docteur, êtes vous libre après le bureau?»

— «Je suis votre dernier patient, je vous offre un café?»

Les propositions peuvent aussi venir du client en mal d'affection. «Le thérapeute ne doit pas lever la barrière professionnelle et doit maintenir une distance respectable. explique Mme Marie Valiquette, psychologue, co-auteur de livre *J'ai fait l'amour avec mon thérapeute*.

À l'inverse, il y a le médecin ou le psychologue en mal de confidences qui entretient sa cliente de ses voyages, de ses problèmes personnels et s'aventure tranquillement sur un terrain glissant.

Où se termine la relation thérapeutique et quand débute la vie privée? Une question qui en amène d'autres. Par exemple, le psychiatre qui a des relations sexuelles avec une personne qui était sa cliente une semaine auparavant, commet-il un acte dérogatoire? Est-il possible que le psychologue ne soit plus assujéti à son code d'éthique après les heures de bureau?

«Tout dépend des situations, dit M. Jean-Pierre Ménard. Si la relation survient longtemps après la thérapie, une fois le cordon professionnel coupé, ce n'est pas la même chose.»

Pour Mme Valiquette, la seule réponse valable c'est de dire non dans le cabinet et à l'extérieur du cabinet. «La relation avec son thérapeute n'est jamais totalement rompue. Il vaut mieux ne jamais transgresser les limites. Ainsi, les embrassades et les accolades avec les patients font partie des zones grises. Et si une fois n'est pas coutume, l'habitude se prend vite.»

D'après certaines recherches, le thérapeute utilise les mises en scène suivantes: il crée et exploite une dépendance exagérée chez le patient; il utilise des drogues ou de l'alcool pour séduire le client; il utilise les menaces et l'intimidation ou il devient le «patient» en confiant ses besoins et ses difficultés. Certains vont même aller jusqu'à présenter l'intimité sexuelle comme un traitement.

## Fuir ou rester

Selon Mme Valiquette, le patient a une attitude ambivalente. «D'un côté, il ressent de la colère, de la peur et de la rage; de l'autre, il éprouve de l'affection, de l'amour, de la gratitude». Elle compare cette ambivalence à celle des femmes battues et des victimes d'inceste qui ne savent si elles doivent fuir ou rester.

C'est pourquoi le thérapeute doit bien définir ses limites. Comme l'a fait Louise, omnipraticienne, qui acceptait de donner une accolade à un patient qui le réclamait à la fin de la visite médicale.

Au début, elle ne voyait aucun mal à poser ce geste. Mais l'accolade devenait de plus en plus longue et pressante. Elle craignait de blesser le patient en se plaignant de la situation. Malgré tout, elle s'est décidée un jour à dire: «C'est assez.»

■ La clémence des corporations professionnelles est contestée. — Page B4.

Paul Desmarais  
président du conseil  
d'administrationRoger D. Landry  
président et éditeurClaude Masson  
éditeur adjointMarcel Desjardins  
directeur de l'informationAlain Dubuc  
éditorialiste en chef

## Éditorial

## Les professionnels de l'anti-apartheid

Le premier ministre Mulroney a déclaré que le Canada n'allait pas lever ses sanctions contre l'Afrique du Sud simplement parce que les États-Unis l'ont fait. Le Canada attendra d'en discuter dans le cadre du Commonwealth avant de prendre une décision.

Pour étayer sa thèse, il a cité le président de l'ANC, Nelson Mandela, qui pense que la décision américaine est prématurée. Pour nuancer cette remarque qu'il trouvait sans doute hardie, il a exprimé l'admiration du Canada pour le président sud-africain, Frederik de Klerk, et son travail remarquable pour l'abolition de l'apartheid.

Bref, le Canada n'a plus de politique sud-africaine. D'autres pays se trouvent dans le même embarras. Ils ne voient pas que le gouvernement de M. de Klerk a atteint le point de non-retour et que dorénavant il aura besoin de notre appui pour faciliter la transition à un système politique démocratique.

La charte des Nations Unies interdit l'ingérence dans les affaires intérieures d'un autre pays. Dans le cas de l'Afrique du Sud, il fallait reconnaître que l'apartheid avait des effets sur toute l'Afrique australe et notamment en Namibie, sous mandat sud-africain. Un vaste mouvement s'est donc créé pour isoler l'Afrique du Sud

et l'obliger à changer sa législation interne. Pour une multitude de raisons, le gouvernement sud-africain a entrepris d'éliminer l'apartheid et de négocier avec les mouvements d'opposition en vue d'écrire une nouvelle constitution.

On pourrait croire que ce serait la fin de l'ingérence. Pas du tout. L'ingérence est une façon fort agréable d'ignorer ce qui va tout croche chez soi et de se pavaner vertueusement ailleurs. Combien d'organisations et de mouvements n'existent que pour s'opposer à l'apartheid et n'auront plus de raison d'être une fois qu'elle aura entièrement disparu? Cela explique pourquoi il y a tant d'organismes qui veulent continuer à exercer des pressions sur l'Afrique du Sud jusqu'à ce que même la mémoire de l'injustice disparaisse.

Cela n'est pas une boutade à en juger par le nombre de municipalités et d'États qui maintiennent encore des sanctions contre la Namibie plus d'un an après l'indépendance et l'élection démocratique d'un gouvernement à majorité noire.

Ainsi, le Comité spécial contre l'apartheid des Nations unies lutte contre sa propre disparition prématurée en disant que la décision d'admettre à nouveau l'Afrique du Sud dans le mouvement olympique est «prématurée», quoique le Comité international olympique ait agi sur recommandation d'une commission où siégeaient des personnalités d'Afrique noire et qu'il se réserve le droit de revenir sur sa décision.

Les professionnels de l'anti-apartheid citent toujours l'opposition de l'ANC à la levée des sanctions. Mais ils ne parlent jamais du mouvement rival Inkatha qui réclame depuis longtemps l'abolition des sanctions.

L'Inkatha est un parti politique farouchement opposé à l'ANC qui réunit surtout des Zoulous. Beaucoup voient dans sa structure une menace de balkanisation du pays. D'autres le perçoivent comme le cheval de Troie de la communauté blanche qui cherche à perpétuer sa domination. Mais ce ne sont pas des raisons de passer sous silence l'opinion d'un mouvement qui représente la plus importante ethnologie d'Afrique du Sud.

L'ANC de Nelson Mandela cherche ses adhérents dans toutes les communautés, quoique les Zoulous y soient sous-représentés. Mais, on peut mettre en doute sa prétention de parler au nom de tous quand on remarque qu'il y a une majorité de communistes dans son comité exécutif national. On a de la peine à croire que le communisme soit si populaire en Afrique du Sud, alors que partout ailleurs au monde il a été rejeté par le peuple ou se maintient par la force.

L'ingérence dans les affaires intérieures de l'Afrique du Sud se fait moins contre cette abomination qu'est l'apartheid qu'en faveur d'un seul parti politique. Ce n'est pas cette continuation de l'ingérence étrangère qui aidera la cause de la démocratie.

Frédéric WAGNIÈRE

## Elijah, le néo-démocrate

En profitant du premier anniversaire de la crise autochtone pour lancer un appel à l'unité canadienne, le réputé manitobain Elijah Harper a commis ni plus ni moins qu'un détournement de commémoration. Compte tenu du contexte, son vibrant plaidoyer était totalement déplacé. Il n'en était pas moins édifiant et révélateur.

On ne peut évidemment pas reprocher au député Harper d'avoir une opinion sur l'avenir du Canada. Il est vrai qu'il n'a pas particulièrement contribué à préserver le pays en torpillant l'accord du lac Meech, il y a un peu plus d'un an. Mais bon: nul n'est à l'abri de quelques contradictions.

Ce qu'il y avait de choquant dans ses propos de jeudi, c'est qu'ils ne constituaient pas tant une apologie de la confédération, comme une négation du droit à l'autodétermination du Québec. À remarquer que ces déclarations se situent aux antipodes du discours officiel de la majorité des porte-parole autochtones de l'heure. Ceux-ci se rendent bien compte qu'ils ne peuvent pas revendiquer le droit de fixer eux-mêmes leurs futures structures politiques, tout en niant ce même droit au Québec.

En fait, en proférant ses menaces, Elijah Harper ne parlait pas tant au nom des autochtones comme au nom des néo-démocrates, qui n'en finissent plus de se livrer à d'inextricables contorsions à l'égard du Québec. À défaut de cohérence, M. Harper a au moins le mérite de la sincérité: son non au Québec ne s'embarrasse d'aucune subtilité. Il ne cherche pas, lui, à concilier le droit des peuples à décider de leur avenir, principe fondamental en social-démocratie, avec le souci de préserver les appuis de l'intelligentsia progressiste canadienne, ou encore avec celui de ne pas perdre toute crédibilité au Québec.

Pour ce dernier point, il est peut-être déjà trop tard. Car, à moins que le NPD et son chef ne dénoncent rapidement les déclarations de M. Harper, nous n'aurons pas le choix. Il faudra penser que ce dernier exprimait le discours néo-démocrate véritable, qu'un maquillage maladroit ne parvient pas à camoufler totalement.

Agnès GRUDA

## DAVID SUZUKI DONNE RAISON AUX AUTOCHTONES DANS L'ÉVALUATION DES PROJETS HYDROÉLECTRIQUES.



DROITS RÉSERVÉS

## La toile de Jean Drapeau

Pauvres Expos! La fureur de la nature a déchiré la toile du Stade olympique. Encore une fois. Et ils seront contraints de jouer à ciel ouvert jusqu'à la fin de la saison.

Toutefois, ces ennuis sont bien mineurs en regard de la note de frais, salée et épicée: un million et demi pour la réparation de la fameuse toile. Pauvres contribuables!

Les mésaventures de la toile du toit du stade olympique, invraisemblables et fort coûteuses, font maintenant partie de notre folklore estival et font sourire tout le monde, sauf les fumeurs. Après tout, combien de toits ont volé aux quatre vents lors de la tempête responsable de la toute dernière déchirure?

La saga de cette «pauvre» toile doit certainement exaspérer le maître-d'oeuvre du stade, l'architecte Taillibert: depuis avril 87, au moment de son installation, soit onze années après l'inauguration du stade, la toile a subi six déchirures majeures à 17 endroits différents et aura coûté la «modeste» somme de 52 millions. Que de volutes de cigarettes!

Si la foudre et les vents forts semblent être les rois et les maîtres du stade, l'on ne s'accorde pas encore sur qui aura à payer la facture, la RIO ou SocodexLavalin. Mais l'élément le plus important, c'est le problème lui-même et la solution qu'il faut inventer pour que ce genre «d'accidents» ne se reproduisent plus.

C'est pourquoi il est fort pertinent de s'interroger sur le sérieux de la RIO. Pourquoi la Régie des installations olympiques a-t-elle tant tardé avant de mandater son conseil d'administration de voir à la formation d'un comité d'experts internationaux qui proposeraient des correctifs pour mettre fin à toutes les difficultés reliées à cette fichue toile de luxe?

Ce comité serait composé d'experts allemands, français et américains dont certains de Boeing, une compagnie particulièrement versée dans l'aérodynamisme. Il s'agit de trouver une vraie solution faisable pour éviter la répétition de tels incidents.

On ne rit plus: la tour du stade, y compris la toile, ont coûté 130 millions. Ne faudrait-il pas envisager ou retenir une nouvelle hypothèse, soit l'installation d'un toit fixe?

Le 17 juillet, dans quelques jours, on célébrera le 15<sup>e</sup> anniversaire du début des Jeux olympiques. Ne serait-il pas temps de corriger l'erreur, car il ne peut certainement pas s'agir de malchance.

Peut-être M. Drapeau, le père du Stade, maintenant de retour parmi nous, détient-il quelque solution inédite... qui se solderait presque inévitablement par une note de frais croustillante.

Claudette TOUGAS

## LETTRE DE TORONTO

## Qu'est-ce qui nous unit?

L'éditeur du Toronto Star, John Hordrich, et l'éditorialiste en chef de La Presse, Alain Dubuc, poursuivent leur correspondance sur leurs visions respectives du Canada et du Québec.

Mon cher Alain, c'est ce que le Canada, si ce n'est un pays de minorités? Des Anglais, des Français, des Italiens, des Autochtones, des Chinois et j'en passe... Mais, aucun de ces groupes n'est majoritaire.

Il n'existe, bien sûr, que deux peuples fondateurs. Mais, même les gens de souche britannique, le groupe qui pendant longtemps a eu l'avantage numérique, représentent un pourcentage de moins en moins important de la population canadienne, en raison des nouvelles vagues d'immigrants.

Et cela se manifeste à Toronto, comme nulle part ailleurs. La capitale ontarienne est un creuset polyglotte où se sont intégrés harmonieusement un plus grand nombre de nouveaux immigrants que partout ailleurs au Canada.

D'accord, tout n'est pas rose: le racisme et l'intolérance ont cours ici aussi. Mais, nous avons réussi à créer une société où prime la tolérance à l'égard de la diversité. Et, soit dit en passant, cette valeur est largement répandue au Canada selon le rapport Spicer.

La diversité de nos célébrations en témoigne. Je m'explique.

Il y a d'abord le festival Caribana, organisé par la communauté noire, qui remporte un succès fou. Ensuite, une fois l'an, a lieu le festival Caravan,

au cours duquel l'on peut visiter, passeport en main, des pavillons représentant les divers groupes ethniques et culturels qui vivent ici. Une mini-Expo, en somme. Et le 1<sup>er</sup> juillet, Fête du Canada, il y a toujours des feux d'artifice, des pique-nique et des défilés.

Depuis quelques années à peine, nous célébrons aussi l'Ontario, le premier lundi d'août. Or, jusqu'à présent, ces célébrations ont eu peu d'engouement et ce congé n'est qu'une autre longue fin de semaine durant l'été.

Voilà qui explique, en partie, la jalousie que je ressens face aux célébrations soulignant la Saint-Jean-Baptiste. En effet, j'ai toujours admiré tant de l'intérieur du Québec qu'à distance la verve et l'esprit qui animent les Québécois et les Québécoises lors de leur fête nationale.

Et, comme la plupart des Canadiennes et des Canadiens, j'aimerais croire que cette fête correspond vraiment à ce que vous décrivez: un événement familial qui englobe de plus en plus les Québécois qui ne sont pas de vieille souche. Je trouve ces quelques mots particulièrement importants.

Or, pour la majorité des Canadiens anglais, la Saint-Jean-Baptiste représente bien plus que cela, car elle ne ressemble aucunement à nos défilés culturels. À leurs yeux, cette fête est un baromètre politique permettant d'évaluer l'intensité des sentiments souverainistes au Québec. Et il arrive parfois que les Anglophones se sentent très menacés par ces sentiments.

C'est donc moi par ces sentiments ambivalents que j'ai suivi, sur votre conseil, une session d'étude intensive sur le nationalisme québécois. Ainsi, les 24 juin et 1<sup>er</sup> juillet, j'ai soigneusement observé comment se célébraient, à Montréal, la Saint-Jean-Baptiste et la Fête du Canada.

Dans votre dernière lettre, vous critiquiez le Toronto Star d'avoir publié en première page, le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste, la photo de quatre types devant une pancarte disant Adieu Canada, où l'on avait remplacé la lettre i par un doigt pointé en un geste obscène.

Or, compte tenu du climat politique actuel et des efforts publics du Parti québécois pour transformer le défilé du 24 juin en une imposante manifestation en faveur de la souveraineté, nous avons suivi ces célébrations avec beaucoup d'intérêt. Le Star avait dépêché un journaliste à Montréal et nous étions en contact avec les services de presse anglophones. Tous nous ont transmis le même message: une foule importante qui veut quitter le Canada. Sans aucune ambiguïté. Nous en avons donc conclu que la photo en question reflétait bien cet état d'esprit.

Peut-être avons-nous mal interprété ces signes. À notre avis, cependant, le baromètre annuel indiquait une forte température souverainiste.

En relisant certaines des lettres que nous avons échangées, je constate que nous nous sommes longuement attardés à définir les différences qui nous séparent et à cerner pourquoi nous ne voyons pas les événements du même angle.

Peut-être est-ce naturel, voire inévitable. J'aimerais revenir au rapport Spicer, car il renferme bon nombre d'éléments positifs qui pourraient nous aider à retrouver un certain optimisme.

On a beaucoup fait état, et particulièrement au Québec, des éléments de ce rapport qui nous divisent. Mais, j'avais envie de connaître ce qui, de l'avis des 12 commissaires, nous rapproche.

Nos valeurs, telle est leur réponse. En effet, après avoir ren-

contré 400 000 Canadiennes et Canadiens, tous les commissaires ont déclaré être stupéfaits par la grande communauté de valeurs et d'idéaux qui se dégage.

Quelles sont ces valeurs et ces idéaux?

En voici la liste, fort impressionnante d'ailleurs: l'engagement envers nos libertés démocratiques et la non violence; une honte, partagée par tous, face à l'intolérance et au sectarisme; un attachement profond à l'environnement qui se manifeste par une volonté de payer de sa propre poche pour le protéger; et un idéal d'équité concrétisé par nos programmes sociaux.

Mais l'idéal qui prédomine est celui dont j'ai parlé au début de cette lettre: une société profondément respectueuse de la diversité et capable de répondre aux besoins de tous les groupes minoritaires et linguistiques.

Par ailleurs, Spicer révèle également que la malédiction de notre système politique aura été de privilégier la structure encore et toujours... Il suffit d'essayer d'expliquer l'Accord du lac Meech ou les complexités de la clause nonobstant à un étranger pour comprendre parfaitement ce qu'il veut dire.

Il est évident que nous n'avons pas réussi à favoriser un dialogue sur ces valeurs communes. Car, contrairement à nos voisins du Sud, nous n'en parlons guère.

Tirons-en donc la leçon qui s'impose.

Et, l'an prochain, lorsque les négociations s'attarderont encore une fois sur ces affrontes structurelles politiques, il faudra se souvenir des idéaux que nous partageons et qui nous unissent. Sur ce, cher Alain, je vous souhaite un bel été. Au revoir et à bientôt.

JOHN

Opinions

Peut-on être « Anglo » sans être fédéraliste ?

ROBIN PHILPOT et FRED A. REED

Peut-on être « Anglo » sans être fédéraliste ? Peut-on se définir comme Québécois même dans la langue de Shakespeare sans subir les foudres de nos leaders anglophones nouvelle version ? A force d'entendre et de lire les ténors d'un renouveau « musclé » de l'anglicité, permettez-nous de suggérer qu'un discours bien précis sous-tend cette « renaissance » : Hors du fédéralisme, point de salut.

Il est étonnant tout de même de constater comment les Reed Scowen et Alex Paterson, secondés par un George Tombs lyrique et emporté, s'emploient à relancer, dans les médias francophones surtout, une entreprise qui relève plus d'une opération de marketing que d'un apport à la solution des problèmes réels et imaginaires d'une communauté frappée — ils nous l'affirment — par la morosité.

Mais examinons de plus près quelques détails de cette opération.

Aujourd'hui, selon M. Tombs (*La Presse*, le 13 juin) on entendrait plus souvent « le Québec aux Québécois » que le « speak white ». Et notre auteur de décrire tout cela, avec une ironie mignonne, comme du « beau progrès » !

Tout d'abord, que sait-il du « speak white » qui, selon André Laurendeau, fut l'insulte adressée à des Canadiens français qui « s'expriment dans leur langue en milieu où la majorité est anglophone » ? M. Tombs ressemble à un autre anglophone de Montréal, feu le poète Frank Scott, qui, il y a à peine 25 ans, toujours selon André Laurendeau, éprouvait de la difficulté à croire que l'expression existait. A ce sujet, à en croire des déclarations de plusieurs francophones, notamment à Sault-Sainte-Marie, qu'il n'a sûrement pas consultés, l'insulte est encore assez courante.

Mais utiliser cette injure comme si elle n'était que le pendant d'un slo-

gan légitime qui sied tout à fait à une majorité, revient à faire merveilleusement fi de l'histoire.

Fait-il vraiment problème, ce « Québec aux Québécois » ? Si nous les Anglais sommes, comme semble vouloir l'affirmer M. Alex Paterson dans son discours devant le congrès d'Alliance Québec, tous des Québécois, où est le mal de se définir ainsi, et même de dire, le Québec aux Québécois, puisque nous sommes de ce nombre ? Le « Québécois » nous exclut-il ? Pas du tout. Au contraire même. Nous aimons bien habiter cette demeure, et nous nous y sentons bien à l'aise.

Mais paradoxalement, on voudrait nous faire croire que nous croquerions en même temps sous une forme de discrimination difficilement perceptible, intangible, vague, mais contre laquelle nous devons nous lever. Somme toute, une affaire de numéros — 101, 113F, 120, 142 et 178 — que M. Paterson nous suggère d'oublier. Une suggestion dont nous prenons acte.

De nos « compatriotes » déguerpissent. Est-ce là un phénomène de rejet de (ou par) la terre natale, ou, peut-être le témoignage d'une appartenance culturelle non pas à la spécificité québécoise mais plutôt à celle de l'Amérique du Nord ? Car, avouons-le, si nos compatriotes Anglo se sentent mal à l'aise au Québec, cela pourrait être le résultat d'un manque quelconque de volonté de compréhension et même... d'acculturation. Manque manifesté surtout chez ceux qui prétendent diriger la communauté et dont les idées se répètent par le biais de postes de télévision et de radio bien anglophones. Pour ne pas parler d'un quotidien et de quelques hebdomadaires en journaux de combat, avec des chroniqueurs dont les textes pourraient souvent être qualifiés de venimeux.

Mais que vise-t-on avec ce ton moralisateur que de rhabiller un certain discours qui refait surface avec éclat dans le contexte politique que l'on sait. La recette est, d'ailleurs, con-

nue. Si le produit n'a pas changé, modifions l'emballage.

Le fédéralisme est-il boudé, mal en point ? Les Québécois, même une majorité, semblent de plus en plus attirés par les thèses souverainistes après le fiasco du Lac Meech ? L'indépendance — voilà, le mot est lâché — pointe à l'horizon ?

Vivement, l'affirmation du fait anglais nouveau style. Bien entendu, on n'appellera plus cela du « speak white ». Plus poli cette fois-ci, M. Scowen, l'ancien collaborateur et membre du conseil des ministres de M. Bourassa, nous propose tout de même d'afficher fièrement notre fierté linguistique. Exigeons la politesse de nos interlocuteurs francophones d'abord ; advenue qui pourra ensuite.

Il y a plus surnois, cependant. Allons voir nos alliés naturels, propose-t-il. Entendrait-il ces pauvres allophones baffoués — heureusement peu nombreux — dont le vocabulaire français se limiterait aux seuls mots « Fuck Bill 101 ». Mais cette mise en marché est plutôt boiteuse. Vaudrait-il dire que les anglophones devront se mettre à contester le français dans les communautés culturelles fort peu anglo-saxonnes ?

Fort bien. Mais à condition d'affirmer clairement que cette tactique n'a jamais été vraiment abandonnée. Ce n'est pas surtaxer la mémoire que de penser aux classes organisées à l'intention des « illégaux », au processus quasi-secret de négociations entre syndicats de professeurs anglophones et certaines commissions scolaires pour faire reconnaître les diplômes ainsi obtenus et non reconnus au Québec auprès d'autres provinces, pour ne citer que deux exemples.

En effet, les efforts de recrutement chez les allophones n'ont pas cessé, et cela presque depuis la Conquête. Pour élargir le contexte momentanément, on n'a qu'à penser au Manitoba. Opération réussie. Voilà pour le « produit ».

La paix sociale est précieuse, et très prisée par tous les Québécois.

Préconiser et chercher à relancer ce recrutement parmi les allophones sous quelque prétexte que ce soit, et cela devant un consensus social assez large en faveur de la francisation à tous les niveaux de la société québécoise, mettrait en péril cette paix si chèrement acquise.

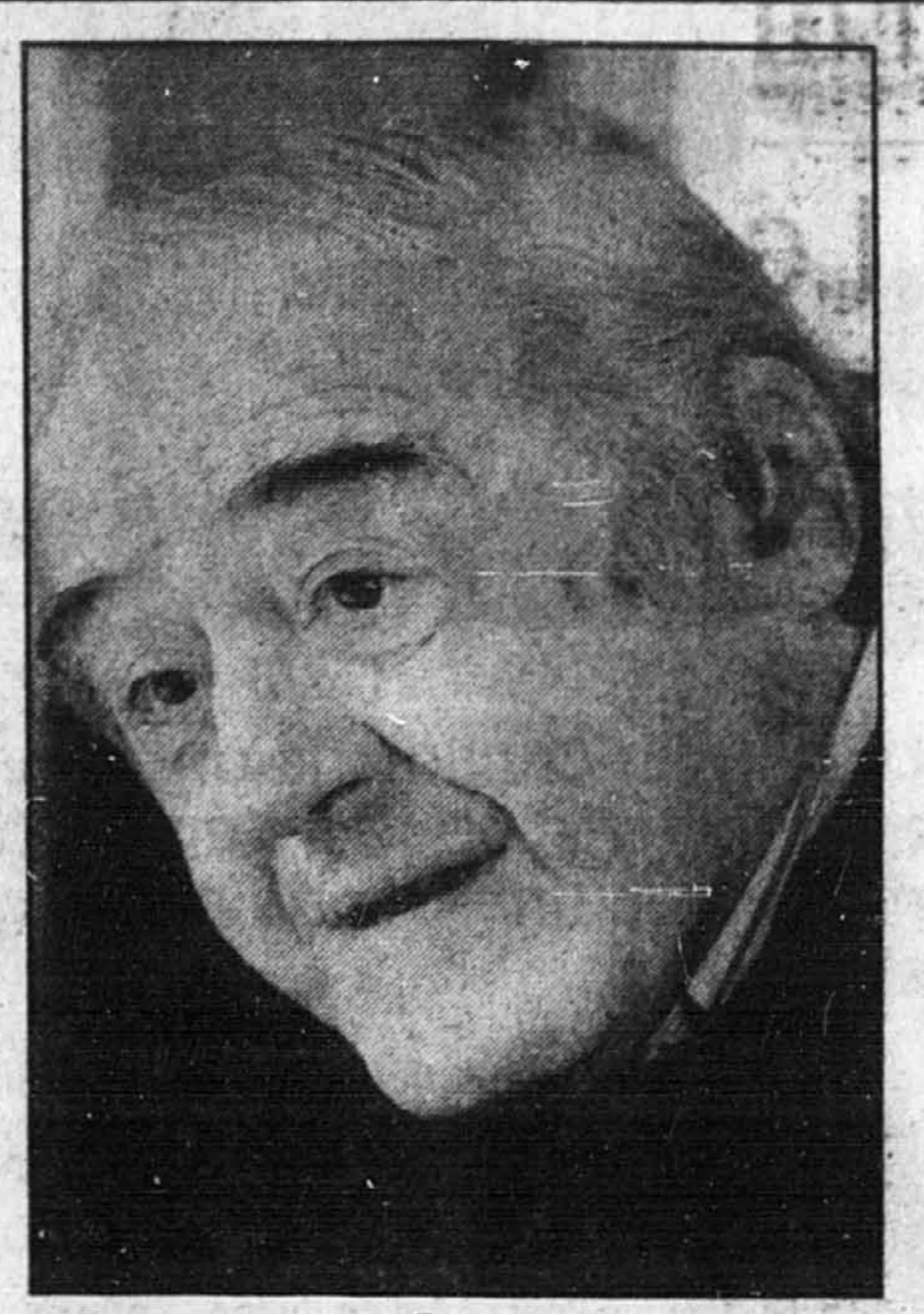
Comment ne pas être d'accord avec l'aveu de M. Tombs : nous avons tous péché. Mais la distribution des préjugés est une formule qui s'applique mal à notre situation. L'exposé que fait M. Paterson est concluant : les institutions anglophones sont puissantes, bien organisées, et hautement efficaces.

Plusieurs s'en enorgueillissent, d'ailleurs, en déclarant qu'après tout, « nous les avons bâties ; pourquoi la majorité nous en reproche ? » Oui, ils les ont bâties, avec la richesse collective du Québec, alors que la grande majorité de cette collectivité québécoise n'y avait pas accès... à moins de laisser sa langue à la maison.

Il est vrai : la communauté a perdu de sa fierté d'antan. Si elle insiste sur la sauvegarde de tout ce qui pourrait avoir l'air de privilège, si elle se prend pour une communauté dont les intérêts sont supérieurs à ceux, dégagés démocratiquement, des Québécois toutes races confondues, il nous semble qu'elle perdra aussi des plumes.

Partir ou rester ? Ce n'est qu'un faux dilemme. La contestation des angles nouvelle vague n'est, à notre sens, qu'un symptôme aigu du malaise du fédéralisme. Ce dernier a la mort dans l'âme ? L'anglicité serait-elle en train de devenir le remède de la dernière chance ? Espérons que non. Si une certaine confusion règne parmi certains de nos chefs de file de langue anglaise, ce ne sont sûrement pas les formules réchauffées qui visent un but hautement politique et par surcroît, déstabilisateur, qui apporteront ce peu de lumière si nécessaire.

Que faire, cependant ? Sommes-nous pris avec les chefs que nous méritons ?



Casser la langue de bois...

RAYMOND LÉVESQUE  
Chansonnier

Dans un article sur « un débat unanimiste et trop émotif », (*La Presse*, 27 juin 1991) monsieur Marcel Adam rapporte un propos de monsieur Michel Bélanger dans lequel celui-ci dit qu'il aimerait parfois exprimer des opinions divergentes sur la souveraineté mais qu'il ne le fait pas de crainte que cela soit interprété comme s'il prenait position contre le Québec. Je connais aussi des gens qui aimeraient apporter quelques arguments contradictoires mais s'en retiennent de peur d'être montrés du doigt.

Pour ma part je refuse la peur. Si au Québec on ne peut plus exprimer une opinion contraire sans crainte de subir l'ostracisme, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Je me souviens d'ailleurs que lorsqu'à quelques reprises, j'ai critiqué monsieur René Lévesque, mes opposants disaient : de quel droit ? Cela me laissait pantois.

Comment de quel droit ? Alors qu'est-ce que c'est que la démocratie. Dans la notion de Patrie c'est toujours le fanatisme qui me fait le plus peur. D'ailleurs j'ai toujours évité le côté émotif de la question : le drapeau, l'hymne national, l'Histoire. Cela nous a valu trop d'embrigadements, trop de guerres. L'essai de ne voir que le côté pratique de la chose. Ainsi pour moi un pays c'est un coin de terre où je suis né, où je partage une langue commune.

Le reste relève de la politique et de l'économie. Deux choses que je subis et sur lesquelles je n'ai pratiquement aucune prise. Si je suis indépendantiste depuis la première heure c'est que j'en suis venu à la conclusion que nous n'avions pas notre place dans ce pays où nous avons toujours connu que le mépris et le rejet. Hors du Québec nous n'étions plus chez nous. Si le Canada n'a pas fonctionné ce n'est pas de notre faute. Mais les anglophones n'ont encore rien compris.

Si je suis toujours indépendantiste c'est que je crois que pour sauver notre langue et notre identité nous n'avons pas le choix. Aussi que nous avons besoin de plus de pouvoir en main pour défendre nos intérêts. Mais ce qui m'inquiète c'est le climat de la société québécoise où nous vivons au-dessus de nos moyens.

Si nous ne pouvons plus nous payer l'idéal de la social-démocratie c'est qu'il y a eu des abus. Et les syndicats en sont les premiers responsables qui ont pressé sur le citron à la limite. D'ailleurs depuis belle lurette ceux-ci se sont égarés. Tout d'abord les défenseurs des classes exploitées, ils ont fini par créer des classes privilégiées qui nous coûtent très cher. Et aujourd'hui leur seule raison d'exister semble être (enfin... pour plusieurs) de se casser la tête pour prouver leur utilité auprès de leurs membres ; cela souvent contre le bon sens même. Si bien que souvent, plutôt que de protéger des travailleurs, ils les mettent parfois à la rue en obligeant des usines à fermer par une intransigence stupide. Et monsieur René Lévesque avait bien raison lorsqu'il disait en 1983 (au sujet des enseignants) « on ne peut pas rajouter un milliard à chaque négociation ». Quand on pense aussi que le syndicat des mécaniciens de la STRSM a pénalisé pendant de longs mois les citoyens pour réduire leur horaire d'une demi-heure par semaine (ou quelque chose dans le genre) il y a de quoi se révolter.

Et rappelez-vous les bombes contre Malenfant. Il y a parfois un état d'esprit qui m'inquiète en ce pays. Et quand j'ai vu à la parade des affiches insultant monsieur Robert Bourassa parce qu'il ne pense pas exactement comme nous cela m'a laissé songeur. Ce qui m'effraie aussi c'est la mentalité d'une certaine classe politique qui semble piaffer autour du pouvoir pour se payer un autre « power trip », comme en 1976, et qui mime de penser à notre bien, être quand ils sont bien plus motivés par leurs ambitions.

Quant aux hommes d'affaires, si maintenant la chose leur sourit c'est qu'ils y voient leur avantage bien avant les intérêts de la nation. Il ne faut pas rêver en couleur ; dans notre monde actuel la seule vraie valeur c'est l'argent. C'est lui qui domine partout et motive presque toute action. J'ai toujours en tête ce scandale du Stade olympique où les syndicats et rapaces en tout genre se sont graissés la patte sur le dos des Montréalais. C'est cette mentalité qui me fait peur : sa poche d'abord. (C'est ce qui a miné aussi le gouvernement fédéral).

Mis à part le peuple naïf et sincère, facilement manipulable, beaucoup cachent, dans l'affaire de la souveraineté des arrières pensées. Je pressent là une belle foire d'empoigne à l'horizon. Surtout si, par malheur, l'indépendance doit toucher au porte-monnaie. Ce sera l'heure de la vérité. Je crains qu'il n'y aura plus beaucoup de monde à la parade.

Mais je ne veux pas dramatiser. Tout cela fait partie de la nature humaine. Où y'a des hommes, y'a de l'hommerie. Si je vois toujours la souveraineté comme un idéal juste, par contre je ne rêve pas. Ce ne sera pas instantanément le paradis. Il y aura des sacrifices à faire et de durs combats à gagner *Urbi et Orbi*. Telle est mon opinion que je tenais à exprimer car je refuse la langue de bois.

René GRIGNON  
Montréal

Le Canada face à des solutions incompatibles

PHILIPPE DEANE GIGANTÉS  
Sénateur, Ottawa

Il est temps de laisser tomber l'enquête nationale psycho-analytique sur l'identité canadienne. Les Canadiens peuvent et doivent choisir quelle identité ils veulent pour leur pays. Malheureusement, la commission Spicer vient de nous confirmer ce que racontaient les sondages depuis des mois : les Canadiens préfèrent des solutions qui sont réciproquement incompatibles ; il leur faut donc choisir auxquelles de leurs solutions ils tiennent le plus.

Ces solutions, tel qu'exprimées dans les sondages et dans le rapport Spicer, se résument ainsi :

- 1) Les Canadiens hors Québec veulent un gouvernement central fort.
- 2) Les Québécois veulent un gouvernement central faible à l'intérieur du Québec.
- 3) Les Canadiens hors Québec réclament l'égalité des provinces, sans statut particulier pour le Québec.
- 4) Les Canadiens hors Québec souhaitent que le Québec demeure à l'intérieur du Canada.

Commençons par l'incompatibilité entre le (1) et le (2) ci-dessus. Le Québec ne se soucierait guère qu'Ottawa ait beaucoup de pouvoir sur les autres provinces. Cependant, les Québécois veulent qu'Ottawa transfère à leur propre législature provinciale une grande part du pouvoir fédéral de légiférer pour le Québec. Sans un tel transfert, les Québécois pourraient choisir de quitter le Canada parce qu'ils ont peur de perdre le contrôle de leur destinée en tant

que société distincte, étant donné qu'ils représentent une partie de plus en plus petite de la population canadienne, avec une proportion décroissante de sièges à la Chambre des Communes.

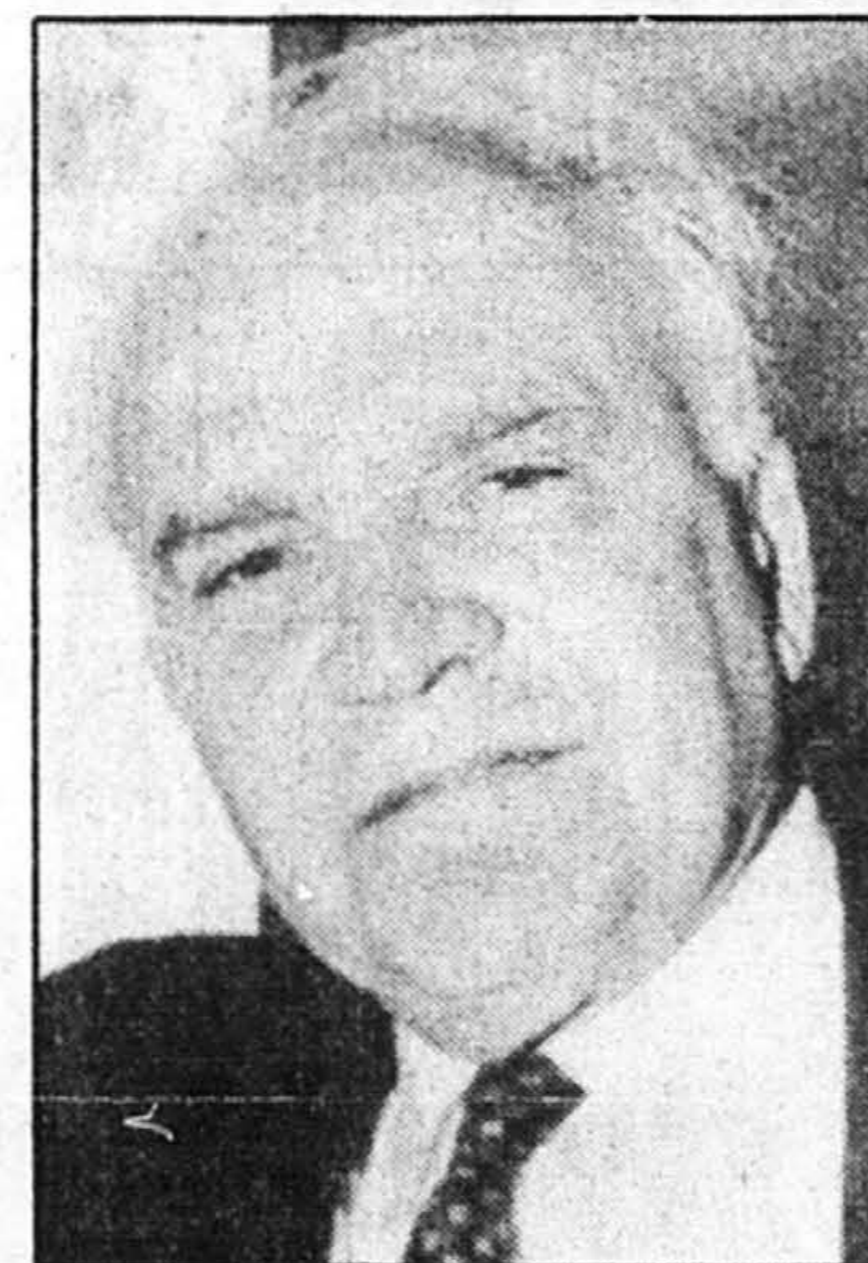
Voici les choix difficiles auxquels ces incompatibilités contraignent les Canadiens :

**Choix a) :** Aucun économiste sérieux ne doute que si le Québec se séparait, le reste du Canada ainsi que le Québec en souffriraient financièrement et pour longtemps. Pour éviter ce désastre, les Canadiens doivent choisir de garder le Québec dans la fédération, et cela voudrait aussi dire qu'ils auraient choisi de transférer beaucoup de pouvoirs législatifs du fédéral au Québec. Ce n'est qu'avec un tel transfert de pouvoirs que le gouvernement Bourassa pourrait garder le Québec au sein du Canada, comme le souhaitent clairement les Canadiens hors Québec, selon (4) ci-dessus. Une solution qui donnerait des pouvoirs supplémentaires au Québec seulement, ferait probablement moins de dommages au gouvernement central fort que veulent les Canadiens hors Québec : le gouvernement fédéral resterait fort dans tout le Canada hormis le Québec.

**Choix b) :** Si on choisit de garder le Québec dans la fédération, et si on détermine aussi que l'égalité des provinces est plus importante qu'un gouvernement central fort, alors nous donnerons à toutes les provinces les mêmes pouvoirs que le Québec désire. Ceci rendrait le gouvernement central très faible.

**Choix c) :** Une alternative possible serait que les Canadiens choisissent

de donner des pouvoirs différents à différentes provinces, en tenant compte des besoins de chaque province, en donnant à chaque niveau de gouvernement les tâches qu'il réussit le mieux, et en diminuant les dédoublements coûteux de notre sys-



Philippe Deane Gigantés

tème fédéral. C'est ce qu'on appelle le « fédéralisme asymétrique ». On affaiblirait le gouvernement central mais moins que dans le choix (b) ci-dessus.

A l'exception du choix d), laisser le Québec partir et scinder le pays, nous ne pouvons nous dérober et nous devons faire un choix entre (a), (b), ou (c) — c'est ça le choix premier et déterminant ; après il ne

nous restera que des choix subordonnés.

Ainsi, comment limiter le pouvoir du premier ministre fédéral est un problème qui préoccupe beaucoup de gens. Mais c'est un problème subordonné au choix qu'on aura fait entre (a), (b), (c) ou (d), ci-dessus, concernant la division du pouvoir entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Supposons, par exemple, que nous choissions de donner priorité à l'égalité des provinces plutôt qu'à un gouvernement central fort et que nous transférons à toutes les provinces les juridictions fédérales que désire le Québec ; nous aurions alors un gouvernement central si faible que les provinces auraient moins besoin d'un Sénat fort pour freiner la Chambre des Communes ; et si nous voulions d'un Sénat très faible, il serait plus facile pour les gouvernements provinciaux d'accepter un nombre égal de Sénateurs par province. Par contre, si nos choix nous amènent à un gouvernement central fort, nous aurons probablement besoin d'un Sénat beaucoup plus fort et élu. Dans ce cas, il y aurait une bataille très rude sur le partage des sièges parmi les provinces.

Subordonné aussi est le processus pour nous sortir de notre crise constitutionnelle actuelle — comité, assemblée constituante, référendum. Le processus, quel qu'il soit s'occupera d'abord et avant tout des choix de (a) à (d) ci-dessus, choix que devront faire les citoyens et que le processus devra refléter. C'est à la fois aussi simple et aussi difficile que ça, mais pas trop difficile pour les Canadiens.

Lettre ouverte à M. Luc Plamondon

Cher monsieur Plamondon

Je fais appel à vous, afin de régler une autre violation des droits d'auteur. Comme vous savez, mon combat a duré trois ans et n'aurait pas pu se faire sans la générosité incroyable d'un héros : maître Gabriel Lapointe qui, sensible à mon découragement et à mes dépenses de 8000\$ faites à un premier avocat, a décidé de le relayer et de prendre la cause sur ses épaules et ce, avec des conditions monétaires de rêve.

Sauf que maintenant, il faut permettre à d'autres créateurs québécois qui se croient lésés d'avoir accès à la justice pour prouver leur point. La première chose à faire serait simplement de mettre à leur disposition des sommes d'argent.

Vous êtes le président de la SPACQ (Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec). Cet organisme reçoit en moyenne 200 000\$ par année en subventions et ce, avec le

mandat de défendre les droits et les intérêts des auteurs-compositeurs du Québec. Je fais partie de cet organisme qui fait d'excellentes choses et qui est d'une nécessité absolue et je respecte le travail qu'il fait pour les créateurs d'ici. Sauf que je suis totalement en désaccord avec le fait que la SPACQ ne réserve pas aucune somme de ses subventions pour permettre à des créateurs qui se seraient fait voler leurs droits d'auteur, de les récupérer. La SPACQ ayant refusé ce projet de fonds de protection, je me suis donc tourné du côté du ministère des Affaires culturelles, le subventionnaire de la SPACQ, pour demander un fonds de 150 000\$ que j'aurais administré indépendamment avec une dizaine de collègues. Le projet a été refusé encore une fois. M. Pierre Lafleur du ministère m'a répondu ce qui suit :

«... nous avons invité la Conférence des associations de créateurs et créatrices du Québec à se préoccuper de ce dossier. Cela n'exclut pas un mécanisme

comme celui que vous proposez, style recours collectif qui ne pourrait être mis en oeuvre qu'avec la contribution financière d'organismes, tels que la SPACQ. Dans le contexte économique actuel, le ministère des Affaires culturelles ne peut prendre l'initiative de créer un fonds de la nature de celui que vous entrevoyez.»

Comme cette « joute de ping-pong » me retourne encore à la SPACQ, la seule solution qui me reste est les médias. Mettre les choses dans l'actualité publique malgré un côté « sensationnalisme » qui est inévitable, est une façon incroyablement rapide de faire avancer les choses et je vous avoue, avec un clin d'oeil, que c'est vous qui me l'avez enseigné. Ce que je propose à votre organisme, serait simplement de nous fournir des sommes d'argent lorsque le besoin s'en fait sentir et ce, simplement pour payer les frais d'avocats sans plus. Or nous avons besoin présentement d'une somme minimum de

25 000\$ pour régler une autre cause de plagiat soit celle de monsieur Jean-Pierre Isaac qui devrait être créditée à la place de monsieur Richard Dubuc pour la musique de la chanson « Dis-moi, dis-moi ».

J'ai avec moi, une équipe efficace d'experts, d'avocats et de contacts pour mettre en branle la poursuite et récupérer les droits de monsieur Isaac. Ce compositeur, je l'endosse à 150 p. cent, mais je refuse de l'amener dans le long dédale des trois années de combat que j'ai faites avant lui. Bons garçons, nous avons tenté Jean-Pierre et moi, une entente à l'amiable auprès de monsieur Dubuc (simplement remettre les droits sans pénalité) mais cela a été refusé. Il est donc temps de passer à l'action en cour, à moins que vous n'ayez une meilleure solution. Sinon, fournissez-nous l'argent, s.v.p., on s'occupe du reste...

René GRIGNON  
Montréal

# Pas mort mais pas fort

Les Anglo-Canadiens ont développé une aversion viscérale à l'égard de Brian Mulroney, mais avec une bonne stratégie, il peut encore s'en tirer



PHILIPPE  
DUBUISSON

« Pour ce qui est du premier ministre, je considère que notre consensus traduit insuffisamment la colère dont il est la cible. (...) Aujourd'hui, le pays le voue aux gémonies », écrit sans ambages Keith Spicer dans l'avant-propos du rapport du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada.

On savait depuis déjà plusieurs mois que Brian Mulroney est devenu le chef de gouvernement le plus impopulaire de l'histoire politique canadienne. Encore cette semaine, un sondage Gallup a indiqué que près de sept électeurs sur dix souhaitent sa démission à titre de leader du Parti conservateur.

Mais ce qui perce de plus en plus au grand jour, et que les sondeurs d'opinion commencent à peine à analyser, c'est le profond mépris qu'entretiennent les électeurs — surtout anglophones — à l'endroit non seulement du politicien, mais aussi de l'homme.

« Les Canadiens ont une attitude très cynique envers leurs leaders politiques. Mais à l'endroit du premier ministre Brian Mulroney, c'est une haine viscérale que les électeurs, surtout anglophones, entretiennent », constate le président de la maison de sondage d'opinion Environics, Michael Adams.

À l'extérieur du Québec, toute conversation sur les politiques du gouvernement dévie immanquablement sur un procès en règle de Brian Mulroney. Certes, on lui reproche d'avoir « inutilement » provoqué une crise constitutionnelle — voire existentielle — et d'avoir adopté l'accord de libre-échange et introduit la TPS contre le gré des électeurs.

« Mais que la discussion porte sur la constitution, la politique économique ou sociale du gouvernement, les gens avec qui je discute délaissent rapidement l'analyse politique rationnelle pour se livrer à une charge personnelle et émotive contre le premier ministre, qu'une ma- »

rité d'électeurs anglophones ne peuvent plus blâmer », dit Barry McLoughlin, expert réputé en communications médiatiques.

Au Québec, les sentiments qu'éprouvent les électeurs francophones envers le premier ministre vont de l'indifférence au mécontentement, mais on ne méprise pas et on ne déteste pas l'homme. De façon générale, on estime qu'il a déployé un effort honnête pour ramener le Québec dans le giron constitutionnel, que la TPS est un mal nécessaire pour redresser les finances publiques et que l'accord de libre-échange sera favorable à moyen terme.

## Un phénomène d'abord culturel

Le mépris des électeurs anglophones envers la personne du premier ministre est devenu un phénomène à ce point marquant que les sondeurs d'opinion et experts en communication commencent à trouver des éléments d'explication.

Car ce sentiment est si ancré dans leurs attitudes, qu'on se demande si le règlement de la question constitutionnelle et une reprise de l'économie suffiraient à changer l'humeur des électeurs anglophones à son endroit.

Pour Michael Adams, d'Environics, le rejet des électeurs anglophones de la personne de Brian Mulroney est un phénomène qui tient de ses traits et caractéristiques culturels. Ils ne s'identifient pas à cet Irlandais de Baie-Comeau issu d'un milieu ouvrier, soutient-il.

« Brian Mulroney est de cette tradition catholique-irlandaise qui s'exprime par hyperbole, qui a tendance à exagérer les choses en utilisant des expressions excessives. Provenant d'un milieu ouvrier et rural, il est parfois émotif, blagueur, charmeur. Il a aussi un style naturellement populiste. Des traits culturels avec lesquels les francophones et les latins en général se sentent très confortables », dit-il.

« Mais chez les anglophones protestants, ce sont là des traits de personnalité qu'on n'apprécie pas chez un politicien. On préfère quelqu'un de plus réservé, qui utilise un langage plus précis. Lorsque le ton de voix du premier ministre baisse d'un octave, passant du baryton à la basse, habituellement dans les moments sérieux, les anglophones sont agacés. C'est un signe selon eux qu'il n'est pas sincère et qu'il ne dit pas la vérité », note un observateur.



« Lorsque le ton de voix du premier ministre baisse d'un octave, passant du baryton à la basse, habituellement dans les moments sérieux, les anglophones sont agacés. C'est un signe selon eux qu'il n'est pas sincère et qu'il ne dit pas la vérité », note un observateur.

la basse, habituellement dans les moments sérieux, les anglophones sont agacés. C'est un signe selon eux qu'il n'est pas sincère et qu'il ne dit pas la vérité », ajoute-t-il.

« Les anglophones protestants préfèrent les traits d'un Pierre Trudeau, un homme hautement intellectuel qui est très à l'aise avec la pensée logique et cartésienne, poursuit Michael Adams. Ils apprécient grandement quelqu'un qui puisse citer la poésie française et anglaise tout naturellement. »

## Bonne stratégie

Barry McLoughlin, de la firme de communication McLoughlin et associés, est aussi d'avis que la « haine viscérale » d'une bonne part des électeurs anglophones envers Brian Mulroney est entretenue par les traits culturels du premier ministre. Mais ce spécialiste qui a travaillé à façonner l'image publique de

nombreux politiciens affirme que le premier ministre emploie la bonne stratégie de communication dans les circonstances.

« De façon générale, je constate que les gens qui s'attaquent le plus à la personnalité du premier ministre sont aussi ceux qui ont le plus de difficulté à exprimer clairement leur opposition aux politiques du gouvernement, que ce soit le libre-échange ou la TPS. Ils prennent ce qu'on appelle en anglais des *cheap shots* », dit-il.

« Ces gens sont aussi contradictoires dans le cynisme qu'ils entretiennent envers les politiciens en général. D'une part, ils affirment que la classe politique ne fait pas preuve de leadership, ce qui sous-entend que les élus gouvernent selon les sondages et sans vision. D'autre part, ils critiquent le gouvernement fédéral de ne pas avoir été à l'écoute des électeurs, notamment dans le cas de l'Accord du lac

Meech et de la TPS, ce qui sous-entend que les politiciens devraient gouverner en fonction des humeurs de l'opinion publique... »

« Dans les circonstances, poursuit M. McLoughlin, il est devenu évident que le premier ministre Mulroney a choisi d'exploiter à fond cette contradiction. Il répète sans cesse qu'il agit dans l'intérêt de la nation, sans se montrer préoccupé outre-mesure par le niveau de popularité de son parti. Il cherche à vendre l'image d'un leader au-dessus de la mêlée et à chaque fois qu'il complimente un chef de gouvernement étranger, c'est pour ses qualités de leadership. »

« S'il poursuit dans cette veine, en résistant à la tentation de se lancer dans des attaques partisans, il pourra développer l'image d'un homme d'État et se démarquer de ses opposants, qui eux ne peuvent le concurrencer sur ce terrain pour la simple raison qu'ils ne sont pas au pouvoir », soutient-il.

## Encore de l'avenir

Tous les sondeurs et experts en communications approchés par *La Presse* refusent de compter Brian Mulroney comme un policier fini, malgré le fait que son parti stagne à 15 ou 16 pour cent dans les intentions de vote des électeurs et qu'il est personnellement désapprouvé par les électeurs.

John Wright, de la firme Angus Reid, souligne que le chef libéral Jean Chrétien et le leader néo-démocrate Audrey McLaughlin n'ont pas la faveur des électeurs, malgré la déconfiture dans les sondages du premier ministre Mulroney, signe que la population n'est peut-être pas prête à leur faire confiance.

Il soutient que l'étoile de Preston Manning, chef du Reform Party et de Lucien Bouchard, leader du Bloc québécois, scintillera un peu moins au fur et à mesure que les médias leur porteront une attention plus critique.

Pour Michael Adams, d'Environics, le salut de Brian Mulroney réside dans le dossier constitutionnel. Cependant, il affirme que les conservateurs n'ont pas avantage à régler la question avant les élections. « On ne se fait pas élire par gratitude. Ils devront présenter un accord convenable qui a de bonnes chances d'être ratifié et demander à la population le mandat de terminer le processus. »

Dans cette perspective, Barry McLoughlin affirme que les conservateurs mettront alors les partis d'opposition dans la position inconfortable d'appuyer l'initiative gouvernementale, ou de s'y opposer. « L'élection des libéraux ou des néo-démocrates pourrait alors représenter un risque pour l'unité du pays s'ils s'opposent à la stratégie du gouvernement. Et s'ils l'appuient, ils auront de la difficulté à fourbir leurs armes. »

Michael Adams ajoute qu'en raison de la poussée des tiers partis, récolter 35 pour cent des suffrages peut être suffisant pour l'élection d'un gouvernement. « Tout est ainsi encore possible pour Brian Mulroney. »

Mais Barry McLoughlin souligne qu'un accord constitutionnel est encore loin d'être réalisé. Il note une forte montée d'intolérance dans les provinces anglophones envers les revendications québécoises, comme le suggère le sondage Gallup qui évalue à 58 pour cent l'opposition à la clause de société distincte, un sommet.

## Les sanctions sont-elles assez sévères ?

### Les corporations professionnelles donnent souvent au thérapeute coupable d'inconduite sexuelle une chance de se reprendre

MARTHA GAGNON

La radiation temporaire, l'amende, la limitation ou la suspension du droit d'exercer des activités professionnelles et l'obligation de suivre une thérapie ou un stage de perfectionnement : telles sont les mesures disciplinaires imposées aux professionnels reconnus coupables d'inconduite sexuelle.

Il arrive, mais cela est plutôt rare, que des accusations soient portées devant les tribunaux. Récemment, le docteur Claude Saint-Laurent, 62 ans, psychiatre et psychanalyste bien connu, comparait au Palais de justice de Saint-Jérôme pour répondre à des accusations d'agression sexuelle à l'endroit de deux patientes, des mères de famille dans la trentaine.

Et pour la première fois au Québec, une poursuite civile a également été intentée contre une psychologue que la Corporation professionnelle a déjà trouvée coupable d'avoir dérogé au Code de déontologie et radié pour une période d'un an. La date du procès devrait être fixée le 12 août.

L'ex-patiente, dans la quarantaine, réclame près de 50 000 \$ pour les torts psychologiques qu'elle dit avoir subis à la suite de relations sexuelles avec son psychologue, Pierre Blanchette, de Sainte-Thérèse, durant deux ans. Selon elle, les entretiens dans le bureau se transformaient en séances érotiques.

La présumée victime, qui souffrait de dépression, affirme que c'est le psychologue qui lui a proposé d'avoir des rapports sexuels. Celui-ci prétend que c'est plutôt elle qui le harcelait, le provoquait sans cesse et lui faisait parvenir des lettres d'amour.

Le professionnel a entrepris des recours devant la Cour supérieure pour empêcher que son nom soit publié à la suite de sa radiation par la Corporation. Ce à quoi s'est opposé Me Jean-Pierre Ménard, avocat de l'ex-patiente : « Le plus grand effet dissuasif et la meilleure »

protection du public, c'est la publication des noms. »

Selon l'avocat, la question du consentement est toujours au cœur de ces histoires. « Il faut démontrer que le thérapeute a abusé de son pouvoir, qu'il a exploité la vulnérabilité de la patiente et que celle-ci n'était pas dans un état psychologique pour accepter librement ses propositions. On doit presque faire le procès de la victime, ce qui est très éprouvant pour cette dernière. »

Non seulement sa cliente a attendu longtemps avant de mettre fin à cette relation, mais elle payait pour chaque visite (80 séances à 50 \$). « Une réaction difficile à comprendre, mais qui s'explique dans le contexte d'une thérapie, précise Me Ménard qui fera entendre des experts. C'est le fameux transfert affectif. La patiente devient dépendante de son thérapeute au point d'accepter d'avoir des relations sexuelles avec lui. C'est pourquoi la majorité des personnes s'abstiennent de porter plainte et se sentent coupables. »

Pour Me Ménard, le psychologue ou le psychiatre qui transforme la relation professionnelle en relation sexuelle ou autres commet « une erreur, mais une erreur volontaire. » En psychologie, on parle de « relations incestueuses », de « viol psychologique ». Le thérapeute étant perçu comme un protecteur, un parent.

## Peu de plaintes

À Vancouver, il y a eu peu de temps, un éminent psychiatre de 69 ans était condamné à quatre ans de prison après avoir été trouvé coupable d'agression sexuelle contre quatre patientes. Celles-ci ont raconté au tribunal que le docteur James Tyhurst leur avait prescrit comme thérapie d'entretenir à son égard la même relation qu'une esclave envers son maître.

En Ontario, un groupe de travail sur les « abus sexuels » est arrivé à la conclusion qu'un médecin sur dix connaissait une faiblesse et se laissait aller à des gestes répréhensibles. Une statistique qui a



« Il faut s'assurer que la patiente n'agit pas par vengeance ou sur le coup d'une déception », souligne l'avocat Jean-Pierre Ménard, qui représente une femme qui poursuit son psychologue pour les torts psychologiques qu'il lui a causés en ayant des relations sexuelles avec elle.

soulevé un tollé dans la profession et que réfute chez nous le docteur Augustin Roy, président de la Corporation des médecins du Québec.

Malgré tout, le groupe ontarien a reçu des centaines d'appels téléphoniques et de lettres relatant des histoires entre professionnels et patientes.

Se passe-t-il autant de choses qu'on le dit derrière les portes des cabinets privés ? Au Québec, on ignore l'ampleur du phénomène. Si l'on se fie seulement au nombre de plaintes, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Mais, selon Mme Marie Valiquette, co-auteur du livre « J'ai fait l'amour avec mon thérapeute », les femmes hésitent à dénoncer ces situations. « Ces histoires restent cachées. »

À la Corporation professionnelle des médecins, depuis 1980, 33 médecins ont été traduits devant le comité de discipli-



ne pour des actes dérogatoires de nature sexuelle. Un seul a été blanchi.

Chez les psychologues, depuis 1984, 21 professionnels ont été accusés devant le comité de discipline d'avoir eu des comportements sexuels avec des clientes.

## Sanctions ou prévention ?

Certains se plaignent que les comités de discipline des corporations professionnelles ne sont pas assez sévères dans de tels cas, tandis que d'autres estiment qu'il faut mettre davantage l'accent sur la prévention et l'information plutôt que sur la punition.

Me Serge Vermette, président du comité de discipline à la Corporation des médecins, affirme que la radiation temporaire est de plus en plus utilisée comme sanction. « Il s'agit encore d'un domaine nouveau où la jurisprudence n'est pas très vaste, surtout ici au Québec où les plaintes ne sont pas très nombreuses. »

La protection du public, la possibilité de récidive et un acte de même nature

commis dans le passé sont des éléments qui influencent le type de sanctions. Le comité de discipline tient compte aussi du dossier professionnel du médecin, de son âge, parfois de sa vie privée.

Dans le cas d'un médecin, condamné à quatre ans de prison pour viol d'une adolescente, le comité de discipline de la Corporation n'a pas voulu imposer une radiation permanente à la sentence. Voici les raisons invoquées : « L'intimé étant marqué pour longtemps et le rapport psycho-légal ayant démontré qu'il pouvait reprendre la pratique sans risque de récidive, le comité croit que la sanction appropriée est une radiation temporaire. »

Dans un autre cas, le comité de discipline a choisi de faire preuve de clémence même si le médecin n'en était pas à sa première offense. Il a imposé une radiation de trois mois et une amende. « Sa conduite est injustifiable, d'autant plus qu'il s'agit d'une récidive. Le Comité juge bon de lui donner une dernière chance de se réhabiliter parce qu'il se dit prêt à suivre une thérapie appropriée. »

Dans sa recherche sur l'inconduite sexuelle des professionnels, Mme Brigitte Morneau rapporte le cas d'un médecin qui n'a eu que cinq mois de suspension pour avoir procédé des attouchements sur un enfant. « Compte tenu, semble-t-il, de son admission des faits, de sa situation familiale perturbée et de ses visites subséquentes chez un psychiatre. » Le médecin avait également reconnu avoir eu un comportement semblable avec un deuxième patient.

Autre cas : un psychologue admet avoir eu des relations sexuelles à la demande d'une patiente qui avait peur des hommes. Les membres du comité de discipline n'ont pas voulu lui interdire de traiter des femmes, mais ont préféré le soumettre à une supervision de deux ans pour tous les dossiers impliquant un client de sexe féminin.

« Le Comité estime qu'il serait inopérant de lui interdire toute relation professionnelle avec des femmes, car ce n'est pas en prohibant les relations de ce genre qu'il pourra régulariser son comportement. Dans ce cas, il s'est pris pour un sauveur et perdu le contrôle. Il a cependant réalisé qu'il enseignait les règles de l'éthique et il semble avoir pris certaines mesures pour éviter la répétition d'incidents de même nature. »

Il faut souligner que, l'exercice de cette profession n'étant pas exclusif, un psychologue suspendu de la Corporation des psychologues peut continuer de travailler à titre de consultant ou de thérapeute.

# HAUT LES MAINS!

La grande majorité des policiers n'ont jamais utilisé leur arme... sauf pour tirer 20 coups de pratique une fois par mois



Léo Collette, policier à la CUM depuis 23 ans: «J'espère ne jamais avoir à utiliser mon arme. Les risques de problèmes sont trop grands.»

PHOTO JEAN-YVES LÉTOURNEAU, La Presse

SUZANNE COLPRON



«Tirez lorsque votre vie ou celle des citoyens est en danger et que vous avez épuisé les autres moyens à votre disposition pour maîtriser le suspect.»

Voilà la consigne du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal. Dans les faits, la quasi-totalité des policiers n'utilisent jamais leur arme de service. Sauf pour tirer 20 coups de pratique à tous les 35 jours.

À peine 24 des 4500 agents de la CUM ont ouvert le feu en 1990. Ils étaient 15 en 1989 et 33 l'année précédente. La police a tué sept suspects au cours de ces trois années. Deux personnes ont été abattues l'an dernier, deux autres en 1989 et trois en 1988.

Tous ces agents étaient de simples policiers. Ce n'est pas le cas du sergent qui a atteint Marcelus François d'une balle à la tête, la semaine dernière. Lui, c'est un spécialiste, membre depuis un an de l'escouade technique, ce corps d'élite de la police de la CUM que l'on appelle souvent le «SWAT». Dans ce cas au moins, l'inexpérience avec des armes à feu ne peut être un facteur d'explication.

Parce que ce sergent, Michel Tremblay, 34 ans, est un «pro» de la gachette, la bavure policière est d'autant plus étonnante. Marcelus François, ce jeune Noir de 24 ans et père de deux enfants, n'avait rien à se reprocher. Sa seule erreur a été de se trouver sur le chemin des policiers. On l'a pris pour quelqu'un d'autre. Et cet autre, était recherché depuis deux jours pour tentative de meurtre.

Le directeur du SPCUM, Alain Saint-Germain, a admis avec embarras que ces policiers avaient fait erreur sur la personne en tirant sur François. Seul point commun entre les deux hommes: la couleur de la peau.

### Les explications

Comment expliquer une telle bavure? Même si bien des détails restent obscurs, certains faits peuvent jeter une lumière sur ces événements.

Les membres de l'équipe technique n'ont pas pour tâche de faire enquête ou de suivre un suspect. Règle générale, ils remplissent une commande. L'hypothèse la plus vraisemblable veut que l'erreur d'identification ait été commise par les policiers chargés de la filature. Tout porte à croire que les membres de l'équipe technique ont agi sur la foi des informations transmises par leurs confrères. Ils ne pouvaient pas savoir qu'il ne s'agissait pas de la bonne personne.

Au contraire. Ils devaient croire qu'ils avaient affaire au suspect recherché pour tentative de meurtre. Donc à un gars dangereux et probablement armé. Que s'est-il passé dans les secondes et les minutes suivantes? Pourquoi avoir fait feu? Seul le sergent Tremblay de l'équipe technique pourrait répondre à ces questions.

«Je connais très bien ce policier et je peux vous assurer qu'il n'est pas raciste. Si le gars dans l'auto (Marcelus François) avait obéi quand on lui a demandé de lever les bras en l'air, il serait toujours

## Tirer? Les policiers craignent surtout «les enquêtes à plus finir»

En 23 ans de service, à la police de la CUM, Léo Collette, 42 ans, n'a jamais utilisé son arme à feu. Et il souhaite ne jamais avoir à le faire.

Pourquoi? «Quand on regarde ce qui arrive avec les agents qui ont le malheur d'utiliser leur arme, on n'a pas envie de passer par là. Les policiers subissent des enquêtes à plus finir, leurs familles en souffrent et leurs noms paraissent dans les journaux. Les gens sautent souvent aux conclusions avant de connaître toute la vérité.»

Léo Collette a pourtant passé à deux cheveux de se faire tuer. Un voleur lui a mis son revolver sous le nez. Mais, sur le coup, il a préféré se jeter par terre plutôt que de tirer. Un doute subsistait dans son esprit.

Et si le gars en face de lui n'était pas un criminel?

Il faut dire qu'il avait affaire à de faux agents de sécurité qui faisaient la tournée des cinémas Odéon pour ramasser la recette de la journée ou de la semaine. Ces voleurs détenaient un vrai gardien en otage. Il ne fallait surtout pas confondre le vrai et les faux.

M. Collette avoue que les événements de la semaine dernière ont causé tout un émoi dans le milieu policier. L'affaire Marcelus François rappelle étrangement celle du policier Allan Gosset.

«À cette époque, confie-t-il, j'étais inquiet à l'idée de tirer. J'avais constamment peur de faire une erreur en utilisant mon arme. Et je n'étais pas le seul. De nombreux confrères partageaient ce sentiment.»

### Des cours bienvenus

Selon lui, plusieurs policiers hésitent encore à se servir de leur arme de peur de commettre une bêtise et de se faire pointer du doigt. Le cours de deux jours de formation tactique en situation de crise, offert à tous les policiers depuis un an, a toutefois redonné confiance à un grand nombre d'agents.

«En ce me concerne, ce cours m'a reconditionné à utiliser mon arme, assure Léo Collette. J'ai appris des techniques

nouvelles. A présent, je ne regarde plus le visage d'un suspect, mais ses mains.»

Andrée Létourneau, 26 ans, porte l'uniforme de la CUM depuis cinq ans et demi. Elle non plus n'a jamais tiré sur quelqu'un avec son arme. Le contraire est plutôt rare. Nombreux, en effet, sont les policiers de la CUM qui avouent ne jamais avoir utilisé leur arme quand vient le temps de rendre leur revolver, après 25 ans de service.

«Avant de suivre le cours de formation tactique, je ne me sentais pas bien préparée à affronter une situation de crise. Mais maintenant, lorsque j'ai mon arme dans mes mains, je sais que je pourrais avoir à m'en servir.»

Tout comme Léo Collette, Andrée Létourneau a une moyenne d'environ 80 p. cent aux exercices de tir. Mais cela ne veut pas dire grand chose. Comment réagira-t-elle le jour où elle aura à utiliser son arme pour vrai? Aura-t-elle le réflexe de tirer avant de se faire descendre? Visera-t-elle juste? Difficile à prévoir.

### Lui ou moi

Chantale Labelle, elle, a bien failli tirer sur un suspect. «Je l'aurais fait si l'homme avait bougé. Mon idée était faite. Je n'avais pas eu le temps de réfléchir aux conséquences. Mais je préférerais ma personne à la sienne.»

Avant d'entrer à la police de la CUM, il y a cinq ans, Chantale Labelle, 28 ans, a été à l'emploi de la Gendarmerie Royale du Canada pendant un an et demi. Elle a suivi un cours intensif de six mois en plus du stage de 12 semaines de à l'Institut de police du Québec, à Nicolet.

«Après le cours de la GRC, je me sentais plus préparée mentalement à faire le travail de policier. J'avais atteint un niveau de maturité qui n'a rien à voir avec Nicolet.» Aujourd'hui, Mme Labelle avoue ne pas faire confiance à tous les policiers.

«Avec un bon partenaire, on sait toujours comment on va réagir. Mais ce n'est pas le cas avec tout le monde», assure-t-elle.

en vie», assure un collègue du sergent Tremblay, qui préfère taire son nom.

La Sûreté du Québec qui fait toujours enquête dans cette affaire doit remettre son rapport sous peu. Une enquête interne est aussi en cours à la police de la CUM.

### Des normes sévères

En attendant, le directeur des communications à la police de la CUM, John Dalzell, se félicite du faible nombre d'événements au cours desquels les policiers doivent utiliser leur arme de service.

«Cela ne cautionne pas pour autant une bavure. Mais, précise-t-il, ce n'est pas facile de conditionner des policiers à faire face à un événement qui risque de

ne jamais se produire. Faut faire attention si on ne veut pas développer des phobies et se ramasser avec des Robocops et des Rambos. Montréal c'est pas New York.»

Les normes d'utilisation des armes à feu restent sévères, assure John Dalzell. Pour réussir, les policiers doivent obtenir au moins 70 p. cent aux exercices de tir.

On leur apprend à tirer dans la plus grosse partie du corps, entre le tronc et les épaules. Pas question de tirer dans les jambes pour blesser un suspect. Pas question, non plus, de tirer en l'air. Les procédures de la police de la CUM ont été modifiées à la fin des années 70 de façon à éliminer la pratique des coups de semonce.

## «C'était sa vie ou la mienne» Il y a deux ans, l'agent Gilbert Moreau a tué un voleur. Il ne regrette rien

Le 28 septembre 1989. Le policier Gilbert Moreau décharge son arme sur un voleur qui tentait de fuir avec un sac rempli de billets de banque. «Dix minutes plus tard, j'étais prêt à recommencer, confie-t-il. Je ne regrette pas mon geste et je le referais si c'était à refaire.»

«Risquer sa vie quand on est dans la machine, c'est normal. Mais mettre la vie des gens en danger, c'est une autre histoire. J'aurais agi différemment en plein jour mais là, c'était le soir. Il était 8 h moins 10.» L'agent Moreau ne pouvait pas le savoir. Mais le type qu'il venait d'abattre d'une balle à la nuque avait un lourd passé judiciaire. Deux fois condamné pour meurtre, possession de dynamite et d'arme offensive, Normand Major, 29 ans, sortait à peine de prison. «Ce n'est pas une grande perte pour la société, dit-il. Je peux vous dire que je suis arrivé chez moi et j'ai dormi sur mes deux oreilles.»

Deux secondes, pas une de plus, se sont écoulées entre la fuite du suspect par la porte d'en arrière de la banque et sa mort. «Je l'ai étendu», a crié l'agent Moreau dans son talkie-walkie.

Deux ans plus tard, il en garde un souvenir indélébile et relate les événements avec grande nervosité.

«C'était sa vie ou la mienne. J'avais un quart de seconde pour prendre une décision. J'ai attendu qu'il tire le premier avant de faire feu. Mais j'aurais aussi bien pu y laisser ma peau. Tout s'est passé si vite. Je ne savais même pas combien j'avais tiré de balles. Ce n'est que par la suite que j'ai constaté que je

l'avais tué avec ma dernière balle... Il allait tirer au même moment.» Le suspect s'appretait à commettre un vol de banque de 24 500\$. Dans la poursuite, il a laissé tomber son butin qui a été récupéré quelques minutes plus tard par la collègue de l'agent Moreau.

«Nous, les policiers, on a une mentalité de chasseurs. On est entraîné à arrêter les criminels. J'aurais aussi bien pu



Dans le cas de l'escouade technique, le «SWAT», on ne peut guère invoquer l'inexpérience avec les armes à feu.

le laisser partir et récupérer l'argent, mais je voulais le coincer», explique l'agent Moreau, aujourd'hui âgé de 39 ans et à l'emploi du SPCUM depuis 20 ans. Au moment du hold-up, il avait 18 ans d'expérience. Mais sa collègue Sylvie Cadieux, criminaliste de formation, avait tout juste 18 mois de métier. En attendant les coups de feu, elle a cru que son partenaire se faisait abattre. Cette expérience a été particulièrement

traumatisante pour elle, d'autant plus que peu de temps après, Sylvie Cadieux était de nouveau confrontée à la mort. «Moi, je m'étais toujours préparée à ce qu'une chose comme celle-là arrive au cours de ma carrière, souligne l'agent Moreau. Et ce jour-là, j'étais fier de m'en être sorti indemne. Heureusement pour moi, les choses ont bien tourné. Parce qu'autrement, j'aurais pu avoir des problèmes avec la direction du service. Quand tout va bien, on trouve ça beau. Mais quand ça va mal, on a une enquête sénatoriale sur le dos.»

Gilbert Moreau, décoré depuis pour bravoure, avait déjà utilisé son arme par le passé. Mais c'était la première fois qu'il touchait quelqu'un. «Je suis incapable de tuer un chevreuil et j'ai tué un homme», laisse-t-il tomber.

Aujourd'hui, on tire ou on ne tire pas. «Autrefois, on conditionnait les agents à faire des tirs de pratique», explique M. Dalzell. En outre, les policiers risquaient de blesser des gens en tirant en l'air et de gaspiller inutilement de précieuses munitions.

### La vraie vie

M. Dalzell ne croit pas davantage aux tirs visant à blesser un suspect. «Ces affaires-là, on voit ça à la télé, lance-t-il. Dans la vraie vie, c'est autre chose. Faut bien se dire qu'un revolver, ce n'est pas le jouet le plus précis au monde. Les policiers qui tirent ne veulent pas nécessairement tuer. Mais la très grande majorité ne sont pas assez bons tireurs pour choisir leur cible.»

Les policiers tirent pour sauver leur peau, voilà tout.

Entre la classe et la rue, il y a un monde, souligne M. Dalzell. «On ne peut jamais anticiper la réaction des policiers dans une situation hautement traumatisante. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Et les individus ont tous des réactions différentes.»

John Dalzell estime néanmoins que les policiers sont mieux préparés depuis qu'ils ont suivi le cours de formation tactique en situation de crise, mis sur pied l'an dernier à la suite de la tuerie de Polytechnique.

Près de 2230 policiers de la CUM ont suivi ces deux jours de formation théorique et pratique. Reste encore 658 policiers à former.

AU CONGRÈS DE L'ANC

# La tendance modérée de Mandela l'a emporté

## Les tenants de la reprise de la lutte armée, toutefois, veillent toujours

PIERRE BEAUDET  
collaboration spéciale  
DURBAN, Afrique du Sud

Les 18 derniers mois ont été difficiles pour les artisans de l'African National Congress (ANC). Pendant que le gouvernement sud-africain marquait des points auprès de l'opinion internationale en abolissant les principales lois de ségrégation raciale, le principal mouvement anti-apartheid du pays a semblé pris de court devant les difficultés pour mener à bien la lutte pour la démocratie. Aussi, réunis la semaine dernière à Durban pour leur premier congrès légal à l'intérieur de l'Afrique du Sud depuis 1958, 2224 délégués élus par plus de 500 000 membres de l'ANC ont voulu redonner un nouveau souffle à la lutte contre le régime minoritaire blanc.

### Les nouveaux dirigeants de l'ANC

Les nouvelles têtes d'affiche de l'ANC élues lors du congrès semblent déterminées à débloquer le processus de négociation entamé depuis 1990 avec le gouvernement sud-africain. Les cinq officiers choisis (dont Nelson Mandela à la présidence) appartiennent majoritairement à la tendance la plus réaliste au sein de l'ANC. C'est le cas notamment de M. Cyril Ramaphosa, représentant en quelque sorte la nouvelle génération des militants de l'« intérieur » issus des luttes anti-apartheid des années 1980, ex-dirigeant du puissant syndicat des mineurs, et militant aguerrri depuis longtemps à l'art de la négociation (son syndicat négocie depuis le début des années 80 avec les puissants conglomerats miniers sud-africains). Élu au poste clé de secrétaire-général, M. Ramaphosa a déclaré que la négociation avec le régime ne l'effrayait pas: « les patrons sont plus coriaces! »

Les autres chefs du mouvement devraient aussi bien s'accommoder de l'orientation modérée de Nelson Mandela, tels le nouveau secrétaire-général adjoint, M. Jacob Zuma, responsable de l'organisation dans le Natal, ainsi que M. Walter Sisulu (vice-président) et Thomas Nkobi (trésorier), deux vieux routiers de l'ANC largement identifiés au camp de la modération.

Par contre, les délégués élus au Comité exécutif national (au nombre de 50), proviennent majoritairement de l'aile militaire de l'ANC (Umkhonto we Sizwe) et du Parti communiste sud-africain dont l'influence au sein des structures de l'ANC est très forte. Pour ceux-ci comme pour les « modérés », il n'est pas question d'abandonner l'idée d'une entente négociée avec le régime blanc; par contre, on se méfie beaucoup plus du gouvernement actuel. De dire Mac Mahara, une des porte-paroles les plus en vue de ce courant: « la négociation ne doit pas se substituer à l'action de masse. »

L'équilibre entre les factions sera donc assez délicat pour M. Mandela. Aussi dans son discours de clôture, M. Mandela a dû faire appel à la base de l'ANC. Il a admis que la stratégie de négociation mise de l'avant depuis l'an passé n'avait pas été suffisamment l'objet de « consultations » auprès des militants. Cette déclaration était à toutes fins pratiques une tentative d'amadouer l'aile radicale mécontente, pour qui l'attitude de leur chef a été trop « molle » par rapport au gouvernement de M. FW de Clerk. Sur le fond cependant, M. Mandela a su faire endosser son orientation pragmatique: « il faut continuer de négocier, c'est notre nouveau terrain de lutte » a-t-il déclaré devant les délégués à la fin du congrès. Mais il a fait une importante mise en garde au gouvernement: « nous sommes prêts s'il le faut à reprendre les armes, et notre armée se tient aux aguets. Il n'en tient qu'au régime de négocier sérieusement en commençant par accepter la constitution d'un gouvernement intérimaire intégrant toutes les parties concernées. »

### Négociation ou lutte armée?

Jusqu'à la fin de ce congrès historique, les débats ont été animés, tant à propos de l'orientation que de la structure du mouvement. Une militante syndicale exprimait ainsi une critique souvent revenue dans les propos des délégués: « on a l'impression que la direction de l'ANC a trop misé sur la bonne foi du président de Klerk au détriment de l'action populaire. »

Parallèlement, la montée de la violence dans les townships a profondément désemparé la base militante. Initiée le plus souvent par des groupes para-militaires identifiés au mouvement Inkatha du chef Buthelezi, les affrontements ont coûté cher aux partisans de l'ANC. Pour plusieurs, la direction du mouvement n'a pas su assumer la défense de la population.

En « suspendant » (sans y renoncer totalement) la lutte armée au début de 1990, M. Mandela a mécontenté une partie de sa base militante. Finalement, entre la modération du chef de l'ANC et les appels aux armes des jeunes, un certain compromis s'est imposé. Les congressistes ont adopté un programme d'action qui appelle la direction de l'ANC à com-

biner la négociation à l'action de masse. Concédaient sur la mise en place d'unités d'auto-défense, M. Mandela a insisté sur le fait qu'elle devrait se faire de manière disciplinée et organisée, de façon à éviter une flambée de violence spontanée qui pourrait être le fait de groupes de jeunes sans encadrement politique ou militaire. Dans plusieurs townships en ef-

fet, des groupes de jeunes agissant en bandes semi-militarisées sèment parfois la terreur au nom de la « lutte anti-apartheid ». « Ce phénomène de banditisme social », expliquent les sociologues sud-africains Doug Hindson et Mike Morris, « reflète la croissance du chômage et de la misère pour toute une génération « sans avenir » à mi-chemin entre la dé-

linquance et la révolte. » Dans la mesure où il a été démontré que la police n'est pas neutre dans ces « guerres », l'auto-défense s'impose, mais de façon organisée, soulignent les nouveaux dirigeants de l'ANC.

### Condamnés à négocier

La situation économique et sociale se détériore de jour en jour.

Malgré un certain nombre d'efforts, la polarisation raciale demeure explosive. Pour l'ANC, l'heure est donc au réalisme. Un économiste, membre de l'ANC, explique qu'il n'y a pas vraiment d'autres choix que d'élaborer une sorte de grand compromis historique. Les deux côtés, tant le gouvernement que l'ANC, ne peuvent pas, dans un certain sens, se passer l'un de l'autre. »

Aussi tous s'entendent sur le fait qu'il faut poursuivre, en dépit de toutes les difficultés, le dialogue avec le régime blanc. Mais pas à n'importe quel prix: « certains principes ne sont tout simplement pas négociables, tels le suffrage universel, une constitution réellement démocratique qui n'aboutira pas de façon détournée, à protéger les privilèges des Blancs » affirme N. Mandela.

À l'issue du congrès, certains étaient déçus, car ils s'attendaient à un renouvellement de la direction qui aurait donné davantage de poids à la nouvelle génération des militants issus des mouvements populaires et syndicaux de l'« intérieur » et qui avaient mené la vie dure au régime de l'apartheid durant les années 1980, période marquée par une forte résistance civile non-violente. On espérait aussi que le puissant mouvement syndical puisse transférer sur l'ANC sa riche expérience d'organisation. Pour les syndicalistes, la direction de l'ANC a eu trop tendance par le passé à regarder de haut les mouvements populaires. La frustration est aussi grande par rapport au fait que les revendications économiques et sociales ont été largement délaissées par l'ANC durant la dernière période: « pourtant le programme de l'ANC spécifie la nécessité de restructurer l'économie et de redistribuer la richesse. » Commentant le congrès sur les questions économiques, M. Vishnu Padayachee, un économiste de l'Université de Westville (Durban) note qu'« on a l'impression que les dirigeants de l'ANC sont d'abord et avant tout soucieux de rassurer le monde des affaires. »

Face aux transformations que tous estiment nécessaires, le chef de l'ANC demeure encore au-dessus de la mêlée. Il espère toujours pouvoir forcer le gouvernement à la raison: « il faut que le processus débloque plus tôt que plus tard, notamment par la convocation rapide d'un congrès réunissant tous les partis représentatifs, de façon à conclure une entente sur les grands principes d'une nouvelle constitution démocratique. »

De cet accord, l'ANC espère poursuivre la marche vers la démocratie par la convocation d'une assemblée constituante élue, laquelle serait responsable de mettre au point la structure juridique et politique d'une nouvelle Afrique du Sud « démocratique, non-raciale et non-sexiste ». Pour mener à terme ce processus, M. Mandela envisage la constitution d'une grande alliance des groupes anti-apartheid.

« Cette unité de toutes les forces démocratiques est indispensable » estime M. Devin Pillay, journaliste et éditeur de la revue *Work-in-Progress*: « jusqu'à maintenant, le gouvernement déploie sa propre stratégie, en tentant de forcer l'ANC à accepter un partage du pouvoir qui préserverait une sorte d'ultime droit de veto pour la minorité blanche, ce qui lui permettrait de préserver ses privilèges. Il faudra énormément de pression pour renverser cette tendance. »

### Les sanctions

Dans ce contexte, l'ANC se dit assez inquiète de ce qui est perçu comme un désengagement de la communauté internationale, se manifestant notamment par l'empressement de certains pays occidentaux (les États-Unis et le Japon par exemple) à mettre fin aux sanctions mises en place contre le régime de l'apartheid. Le nouveau représentant de l'ANC au Canada, M. Victor Moche, a expliqué la nouvelle stratégie de déphasage graduel des sanctions prônée par l'organisation: « Si le gouvernement solutionne le problème de la violence par exemple, nous pourrions lever les sanctions affectant les liens culturels, sportifs, technologiques. Par la suite, s'il y a entente sur un projet de nouvelle constitution, on pourrait abolir les sanctions économiques. Enfin, après la mise en place d'un gouvernement démocratiquement élu, l'Afrique du Sud pourrait refaire son entrée complète au sein du concert des nations. » Ce processus de transition, espère l'ANC, pourrait se terminer avant la fin de 1992.

Pierre Beaudet est chercheur au Centre d'information et de documentation sur le Mozambique et l'Afrique australe, à Montréal. Il a vécu un an et demi en Afrique du sud en 1988 et 1989.



Contraint à l'exil en 1968, Chengiah Ragaven s'est imposé comme le représentant de l'ANC à Montréal. Il était particulièrement fier de rencontrer Nelson Mandela lors de la visite de ce dernier à Montréal durant l'été de 1989.

PHOTO La Presse

## Pour Chengiah Ragaven, représentant de l'ANC à Montréal, la fin de 23 années d'exil



JOONEED KHAN

Parmi les milliers de Sud-africains de toutes les races réunis la semaine dernière sur un campus à Durban, métropole de la province du Natal, pour le premier congrès légal de l'ANC en trois décennies, se trouvait un professeur de sociologie à Montréal qui venait de regagner son pays natal après 23 années d'exil.

Il s'agit de Chengiah Rogers Ragaven, né en 1933 en banlieue de Durban, dans une modeste famille d'origine indienne, descendant de ces travailleurs agricoles importés d'Inde au siècle dernier par les Britanniques.

La présence de ces paysans contractuels attira il y a 100 ans un jeune avocat indien du nom de Mohandas Karamchand Gandhi, qui devait y forger, face au racisme colonial, sa doctrine politique de la « résistance passive » — qui inspira tant l'action du Congrès national indien, entraînant l'expulsion des Britanniques de l'Inde en 1947, que la naissance même de l'ANC (Congrès national africain) en 1913.

« La région dont venaient mes ancêtres était gouvernée de Madras et l'on nous dit donc de culture tamoule, mais ma famille parle le télégou, langue identifiée à l'Andhra Pradesh », expliquait-il à *La Presse*, à l'approche de son départ, lors d'une rencontre sur le campus Loyola de l'Université Concordia, où il enseigne.

« Jeune, j'ai moi aussi joué aux cowboys et aux Indiens, et mon prénom de Rogers m'est venu tout simplement de l'acteur américain Roy Rogers, très populaire à l'époque », ajoutait-il avec un franc éclat de rire, auto-ironique même, car, philo-

sophe tourné vers la sociologie du racisme et l'anthropologie politique, il décortiquait sans concession les symboles et les mécanismes des rapports entre dominateurs et dominés au point de vue ethnique et de classes.

Avant de partir, d'ailleurs, il réunissait dans ses bureaux un petit groupe de collaborateurs pour le lancement du Fonds mondial d'aide juridique pour les peuples autochtones (*International Human Rights and Legal Aid for First Nations, IRLAF*).

« C'est un projet inspiré du Fonds international de défense et d'aide pour l'Afrique australe ou IDAFSA, fondé à la fin des années 1950 à Londres pour financer la défense d'opposants à l'apartheid en Afrique du Sud », dit Ragaven, le front dégainé, une épaisse barbe blanche encadrant son regard brillant et la joviale rondeur de son visage.

Il déploie deux grandes pages photocopiées du grand quotidien britannique *The Observer*, divulguant, début mai, comment le chanoine John Collins, de la cathédrale St. Paul's à Londres, et ses amis, réussissent durant trois décennies à transférer plus de 200 millions \$ CAN d'aide aux avocats et aux familles des détenus politiques en Afrique du Sud à l'insu du BOSS, le tout-puissant service de renseignement du régime d'apartheid.

### Un retour à la normale

Avec le démantèlement de l'apartheid en marche, et la transition vers la démocratie, l'IDAFSA lui-même s'est installé en Afrique du Sud, et son aile au Canada, active depuis les années 1960 avec la participation des Églises et des ONG, s'est transformée en un nouvel organisme appelé *Coopération Canada-Afrique du Sud*.

Dans ces circonstances, Ragaven voyait donc comme normal son retour au pays — dans la mesure où la fin de 23 années d'exil peut être considérée

« normale ». Mais ce retour revêtait un sens tout à fait particulier parce que Chengiah Ragaven ramenait au pays de l'apartheid déclinant sa propre famille, son épouse, une Américaine blanche de confession juive, le Dr Laurel Baldwin, qui enseigne à l'Université McGill, et leurs enfants, Avikhael, un garçon de sept ans, et Shanti Samara, une fille de deux ans.

C'est en 1968 qu'il quitta l'Afrique du Sud, étant devenu l'un des principaux activistes de l'ANC, qu'il avait joint dans les années 1950 à l'époque du chef Albert Luthuli. Il avait présidé l'Union des étudiants noirs à l'Université du Natal avant d'être élu vice-président de l'Union nationale des étudiants d'Afrique du Sud et de l'Entrée universitaire mondiale du pays.

Il évoque le souvenir d'anciens camarades comme Ernest Gallo, tué au Botswana en 1965 par des agents sud-africains; Griffith et Victoria Mxenge, abattus en 1986 par des escadrons de la mort à Durban; Kalliki Sello, devenu procureur-général du Botswana; Thamba Pillay, avocat, soumis à un long « exil interne » en Afrique du Sud; Johnny Makatini, décédé à Lusaka; et Steve Biko, le fondateur du mouvement de la « Conscience noire » mort entre les mains de la police, qu'il se montre sur une photo en sa compagnie et qu'il décrit comme « un jeune homme timide, avide de savoir » à l'époque de la photo, prise au début des années 1960.

Contraint à l'exil après de multiples arrestations et de longues périodes d'assignation à résidence et d'exil intérieur, Ragaven s'installait en Angleterre en 1968, étudiant à Sussex, où il fit la rencontre de Laurel Baldwin, ainsi qu'à Cambridge et Oxford, tout en militant contre l'apartheid.

Ils immigrèrent à la fin des années 1970 à Montréal, où Chengiah Ragaven s'imposa comme le représentant de l'ANC. Dans un article de l'heb-

domadaire *Voir* sur « Les ambassadeurs parallèles » en 1989, Jean-Hugues Roy contrastait la porte blindée, l'intercom et la caméra en circuit fermé du consulat sud-africain au 26e étage de la Place Ville-Marie, et le « prof de sociologie en espadrilles accueillant ses visiteurs au nom de l'ANC dans son sympathique capharnaüm de l'Université Concordia ».

### Les liens québécois

Il parle des liens noués avec le gouvernement du Québec et avec l'administration municipale du maire Jean Doré, évoquant avec une fierté toute spéciale la visite de Nelson et Winnie Mandela à Montréal durant l'été de 1989. Au rythme de la colossale poussée anti-apartheid des années 1980, à l'intérieur et à l'extérieur, qui devait finalement aboutir à la *pretoriastroika* en Afrique du Sud, le point de vue de Ragaven était très sollicité à la fois par les pouvoirs publics, le secteur privé et les médias.

Ses liens à Montréal s'étenaient aussi à l'Institut Simone de Beauvoir, où il défend la cause des femmes africaines, et à des organismes de soutien aux peuples autochtones. Pour ces raisons, pour ses attaches professionnelles, et parce que la normalisation de l'Afrique du Sud « n'est pas pour demain », Chengiah Ragaven et sa famille seront de retour dans la métropole à la rentrée.

« Les piliers juridiques de l'apartheid tombent un à un, c'est vrai, disait-il. Mais le pilier central, c'est quand même la négation du droit de vote à la majorité noire et le maintien du régime minoritaire blanc, avec sa police, son armée et son pouvoir de dépenser. Puis, il y a un parti politique national à bâtir, car l'ANC émerge après 30 années de clandestinité. Et surtout, il y a des siècles de racisme à décapier, une jeunesse à éduquer, une nation à édifier et à développer. Le travail ne manque pas, ni en Afrique du Sud ni à l'extérieur. »



# Washington lance un avertissement très sévère à l'armée yougoslave

d'après AFP et Reuter  
WASHINGTON

Les États-Unis ont lancé hier une mise en garde à l'armée yougoslave, en termes inhabituellement forts, contre les conséquences « tragiques » qu'aurait un recours à la force en Croatie, et ont dénoncé sa « serbisation ».

De son côté, le gouvernement du premier ministre Ante Markovic a estimé que la situation s'aggravait dans plusieurs parties de la Yougoslavie, et notamment en Croatie, menaçant de tourner à « des conflits armés de grande ampleur ».

À Washington, le département d'Etat s'est dit « gravement préoccupé par le déploiement de forces importantes en état d'alerte avancé à l'est et au sud-est de la Croatie, dans la province autonome de Voïvodine et dans le nord de la Bosnie-Herzégovine ».

« Nous déconseillons à toutes les parties, et particulièrement à l'armée yougoslave, de recourir à la violence, dont les conséquences pourraient être tragiques pour la Yougoslavie », a déclaré le département dans un communiqué.

Tout indique que l'armée se prépare à intervenir en Croatie comme elle l'a fait en Slovaquie le mois dernier, a déclaré un responsable du département d'Etat qui a requis l'anonymat. Ce texte « signifie que nous savons ce qui se passe et que nous n'aimons pas ça », a-t-il dit. Une nette tension régnait hier dans l'est de la Croatie et l'inquiétude monte en Bosnie, a-t-il ajouté.

(Un membre de la présidence de Bosnie-Herzégovine, Stjepan Kljujic, a d'ailleurs dénoncé hier à Zagreb, une mobilisation « illégale » de 30 000 réservistes serbes par l'armée yougoslave dans sa république).

Le communiqué américain presse en outre la présidence yougoslave d'approuver la mission d'observation de la CEE pour la surveillance du cessez-le-feu prévu par les accords de Brioni du 7 juillet, comme l'ont fait la Slovaquie et la Croatie.

Cependant, des dissensions ont éclaté hier à ce propos entre les huit membres de la présidence collective. Selon des diplomates occidentaux, l'armée, représentée aux discussions par le général Veljko Kadijevic, ministre de la Défense, s'est opposée au déploiement d'observateurs de la CEE en Croatie plutôt qu'en Slovaquie.

Pour les mêmes diplomates, l'armée s'oppose à l'envoi de ces observateurs en Croatie parce que cela entraverait à l'avenir toute opération militaire visant à contraindre la ré-

publique sécessionniste à rester dans le giron yougoslave.

L'inquiétude des États-Unis porte également sur « une tendance apparente à la serbisation de l'armée au niveau des officiers supérieurs et sur le terrain », a ajouté un responsable. Cette serbisation résulte à la fois de démissions, de désertions et de changements à la tête de l'armée, ont expliqué les deux responsables.

Des officiers supérieurs non serbes ont été limogés au cours des 10 derniers jours et remplacés par des Serbes. Au niveau de la troupe, quand les réservistes non serbes ne répondent pas à l'appel, ils sont remplacés par des Serbes, ont-ils précisé.

Les Croates et les Slovaques ont l'impression que l'armée fédérale, qui était déjà serbe à 70 pour cent, n'est plus que l'instrument de la Serbie. Cette serbisation est une des conséquences de l'intervention en Slovaquie où de nombreux non-Serbes ont déserté ou se sont rendus, a expliqué l'un d'eux. Les cadres de l'armée sont en majorité serbes et appartiennent au Parti communiste.

Si la situation paraît relativement apaisée en Slovaquie, la tension reste particulièrement vive en Croatie avec la multiplication des accrochages entre la majorité croate et la minorité serbe. Hier, des échanges de tirs d'armes automatiques ont été sporadiques dans les régions les plus troublées d'Osijek et de Vukovar, en Slavonie, aux confins orientaux de la Croatie.

Des femmes pleurent lors d'une veillée organisée à Zagreb pour protester contre la destruction de villages croates par des miliciens serbes, en Slavonie (est de la Croatie).

PHOTO REUTERS

# Gorbatchev ne se rend pas à Londres « à genoux »

Bush peu impressionné par le plan de réformes en URSS

d'après AFP et UPI  
MOSCOU

Mikhail Gorbatchev a affirmé hier qu'il ne se rendait pas au sommet économique de Londres pour y mendier « à genoux » de l'aide.

Cependant, le projet de réformes économiques présenté par le président soviétique dans une lettre adressée aux dirigeants des sept pays les plus industrialisés (G-7) ne satisfait pas complètement le président Bush, qui a exprimé hier ses divergences sur l'approche soviétique.

« Si certains croient que Gorbatchev se rend à Londres pour se mettre à genoux et supplier les dirigeants des sept pays les plus industrialisés, ce n'est pas sérieux », a déclaré M. Gorbatchev, lors d'une conférence de presse. Il a expliqué ainsi avoir obtenu hier l'accord du président du Soviet suprême sur les positions qu'il comptait adopter avec les membres du G-7.

« Cet accord avec le Soviet suprême souligne l'importance de cette rencontre et la nécessité de discuter les problèmes liés à une nouvelle coopération économique, (...) c'est-à-dire à l'entrée tout à fait normale et structurelle de l'URSS dans l'économie mondiale sur la base des règles du jeu admises dans le monde entier », a précisé M. Gorbatchev.

Il a estimé que cette intégration de l'Union soviétique à l'économie mondiale « implique son appartenance à toutes les institu-

tions mondiales dans le domaine économique ».

Interrogé sur ce qu'il attendait des dirigeants du G-7, le président soviétique a indiqué compter « sur un mouvement réciproque (de leur part) parce qu'il y a beaucoup de restrictions (...) qui empêchent de progresser vers une coopération plus large ». Il a notamment fait allusion aux « décisions prises pendant la Guerre froide qui génèrent, qui sont des barrières », ajoutant qu'il a l'intention de montrer aux dirigeants du G-7 « combien nous changeons ».

M. Gorbatchev a souligné que le sommet de Londres « est une rencontre où se décident les questions politiques et où on se met d'accord. Après quoi on prend des mesures politiques ou économiques pratiques. Ce n'est pas une réunion de ministres des Finances ».

Évoquant l'après-sommet, il a suggéré que « des groupes de travail spéciaux poursuivent le travail que nous allons entamer ». « Nous allons proposer (au G-7) une coopération dans le domaine de la conversion de notre secteur militaire, ce qui montre à quel point nous changeons et vers quoi nous allons, en ouvrant les portes du Saint des Saints », a-t-il noté.

Au cours d'une rencontre avec la presse à sa résidence de vacances de Kennebunkport, dans le Maine, le président Bush a dit avoir été pleinement informé du

contenu de la lettre de 23 pages envoyée jeudi par M. Gorbatchev aux Sept, qui doivent le rencontrer à l'issue du sommet qui se tiendra dans la capitale britannique du 15 au 17 juillet.

« Nous avons quelques divergences » au sujet de cette lettre, a déclaré le président américain. Les Sept demandent à Moscou de s'engager de manière significative sur la voie de réformes économiques avant de lui octroyer des aides massives.

Le conseiller de M. Bush pour les questions de sécurité nationale Brent Scowcroft a décrit la lettre de M. Gorbatchev comme un panorama « général » du projet soviétique pour passer de l'économie planifiée à l'économie de marché. Elle contient des « choses que nous avons déjà vues », telles que des projets de privatisations du commerce de détail, et de meilleure productivité, ainsi qu'une réduction de 29 p. cent des dépenses militaires, a ajouté le conseiller présidentiel.

M. Scowcroft a par ailleurs indiqué que des progrès avaient été accomplis jeudi au cours des négociations entre le secrétaire d'Etat américain James Baker et son homologue soviétique Alexandre Bessmertnykh sur la limitation des armements stratégiques. Mais ces progrès n'ont pas été suffisants pour permettre déjà la tenue d'un sommet américano-soviétique entérinant un éventuel accord, a toutefois précisé le conseiller.



PHOTO REUTERS

Le président de l'Union soviétique Mikhail Gorbatchev a annoncé hier à Moscou que le parlement soviétique allait appuyer l'attitude qu'il aurait la semaine prochaine à la réunion des pays industrialisés à Londres.

## REPÈRES

# Haiti: les dessous de la « démission » du général Abraham

JACQUELIN TÉLÉMAQUE  
collaboration spéciale  
PORT-AU-PRINCE

La mise à la retraite le 1er juillet dernier du commandant en chef de l'armée haïtienne, le général Hérard Abraham, est la première mesure d'importance du gouvernement de Jean-Bertrand Aristide pour mettre un peu d'ordre dans une armée qui n'a collaboré à ce jour qu'avec réticence au nouveau régime démocratique de la petite république des Antilles.



En dépit du « mariage » de l'armée avec le peuple souhaité par le jeune président haïtien, les faits ont davantage démontré que le terme de divorce était plus pertinent pour décrire la nature des rapports qui existent entre les Haïtiens et leurs militaires.

On se souviendra que le jour même de sa prestation de serment, le président Aristide avait mis plusieurs généraux à la retraite. Le général Hérard Abraham avait échappé à ce grand nettoyage.

C'est que Hérard Abraham avait joué un rôle de premier plan au moment du départ de Prosper Avril en mars 1990. Le général Avril avait pris soin d'assurer une transition sans heurts pour l'armée mais surtout pour la garde présidentielle, devenue garde présidentielle sous son règne. Il avait confié au général Abraham la mission de faire exécuter ses plans: Hérard Abraham devait assumer le pouvoir pour une période transitoire de soixante-douze heures, le temps pour la coalition des partis politiques de l'opposition de mettre au point une formule de gouvernement transitoire. Aussitôt dit aussitôt fait et le général Abraham passait à l'histoire comme un homme de parole.

Mais ce que l'histoire retiendra aussi du général Hérard Abraham, c'est qu'il eut la délicate mission de justifier auprès de l'Organisation des États américains (OEA) l'intervention de l'armée qui avait mis fin dans le sang au processus électoral du 29 novembre 1987. A cette époque, notre homme était ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Henry Namphy.

L'histoire retiendra aussi les manoeuvres dilatoires amorcées par Hérard Abraham lorsque l'armée avait reçu l'ordre d'arrêter Roger Lafontant, ancien ministre de l'Intérieur de Jean-Claude Duvalier, en septembre 1990. Alors que l'armée avait en main le mandat d'arrêt, le général Abraham s'adressa au président de la Cour de Cassation pour lui demander de démentir l'imbroglio juridique que constituait, selon lui, le

cas Lafontant. Le général Abraham s'inquiétait tout simplement de la contestation par les avocats de Lafontant du mandat émis contre leur client.

Enfin, l'histoire retiendra que la seule tournée du général Abraham dans le pays avait coïncidé d'une part avec les mesures de déportations arrêtées par le gouvernement de M. Joachim Balaguer en République dominicaine contre des ressortissants haïtiens et, d'autre part, avec la recrudescence d'activités des duvaliéristes en territoire dominicain.

En effet, tout porte à croire que les mesures décidées récemment par le gouvernement Balaguer à l'égard des braceros (coupeurs de canne à sucre) haïtiens visent plutôt la déstabilisation du gouvernement de Jean-Bertrand Aristide. Ce projet rencontre l'adhésion des duvaliéristes qui l'appuient en jouant leurs propres cartes dans cette affaire.

Les responsables haïtiens chargés de gérer la crise engendrée par la décision de Balaguer sont convaincus que le gouvernement dominicain a infiltré des zenglendos (mal-fauteurs) parmi les « déportés » de même que des membres du service de renseignement dominicain.

C'est dans ce contexte que le général Abraham a effectué sa visite, en un point de la frontière où la rumeur veut que le duvaliériste Williams Régala ait l'habitude d'effectuer des incursions pour des prises de contact. Il n'en fallait pas plus pour décider le président Aristide à intervenir afin de couper court aux « intenses activités » du général Abraham. Avec lui s'en vont les principaux membres de l'état-major de l'armée.

Mais les bouleversements au sein de l'institution militaire ne concernent pas seulement l'état-major. Des cas de laxisme ou encore d'excès de zèle sont signalés couramment au sein de la troupe.

Parmi ces cas d'abus, celui de Monique Brisson est spectaculaire. Ancienne conseillère juridique du président Aristide et avocate de plusieurs prisonniers détenus au pénitencier national, Monique Brisson a été frappée jusqu'au sang par l'adjudant Yves Perrin alors qu'elle cherchait à rencontrer des détenus.

À trois reprises la cause a été renvoyée en raison de l'absence de l'accusé au tribunal. Plus encore, au sortir de la Cour, Monique Brisson a été agressée verbalement par des policiers en civil qui s'étaient rendus en grand nombre dans la salle d'audience.

Le coup de barre que représente la « mise à la retraite » du général Abraham est ainsi une tentative du président Aristide de redresser une institution qui n'arrive pas encore à se mettre au diapason de la démocratie.

# Les plans de passage à l'économie de marché

Agence France-Presse  
MOSCOU

Plan Ryjkov, plan des 500 jours, plan anti-crise, plan « Fenêtre sur la chance » (appelé « Grand Bargain » dans sa version anglaise), plan Gorbatchev: la direction soviétique a reçu bien des avis ces derniers mois sur la meilleure façon de faire passer le pays à l'économie de marché.

Les plans de l'ancien premier ministre Nikolai Ryjkov et des réformateurs radicaux — 500 jours — se sont mutuellement neutralisés à la fin de l'année dernière.

C'est finalement le plan anti-crise du gouvernement de Valentin Pavlov qui est appliqué pour le moment.

Plus qu'à créer les bases juri-

diques, politiques et économiques du marché, M. Pavlov cherche d'abord à limiter l'effondrement de l'économie, marqué par une chute de la production et des exportations — notamment de pétrole — et par un endettement extérieur de plus en plus inquiétant: 62 milliards de dollars actuellement, 70 milliards attendus pour la fin de l'année.

Le gouvernement Pavlov mise sur un passage très gradué aux règles du marché et joue à moyen terme la vérité des prix et la convertibilité du rouble. Il a doublé ou triplé en avril les prix de nombreux biens, dont les produits alimentaires, et accordé quelques compensations de revenus mais se refuse pour le moment à aller plus loin de peur d'une explosion sociale.

« Fenêtre sur la chance » de Grigori Iavlinski — un des co-auteurs du plan des 500 jours — préparé avec des experts américains de Harvard se veut plus qu'une simple réfor-

me, il envisage d'ici à 1997 la sortie du système issu de 73 ans de collectivisation.

M. Iavlinski et ses amis américains proposent pour cela de combiner les réformes soviétiques avec une aide occidentale, dont ils définissent les étapes et le calendrier.

À la différence de M. Pavlov qui tient la propriété privée dans un cadre marginal aux côtés des formes collectives ou étatiques, parfois légèrement renouvelées (privatisation de petites ou moyennes entreprises), le plan Grand Bargain veut doter les républiques soviétiques des bases juridiques indispensables pour protéger l'entreprise privée.

Le résumé publié à Moscou par les Izvestia reste discret sur le volume et les formes de l'aide occidentale attendue, indiquant seulement que cette année l'URSS deviendrait membre associé d'institutions financières internationales comme le FMI, la Banque Mon-

diale et l'OCDE, avant d'en devenir l'année suivante membre à part entière.

En 1992, des importations alimentaires et un système de rationnement assureraient le minimum vital des Soviétiques alors que la plupart des autres prix deviendraient libres et que les entreprises pourraient convertir leurs roubles.

Ces deux plans se montrent par ailleurs très incomplets sur la rigueur budgétaire, la réduction de la dette, le contrôle de l'émission monétaire, conditions préalables aux transformations de l'économie soviétique, selon des experts européens associés aux travaux du G-7.

Mikhail Gorbatchev doit proposer à Londres une nouvelle mouture, synthèse originale de ces programmes, a-t-on annoncé à Moscou. Il lui reste maintenant à convaincre ses riches interlocuteurs de Londres mais aussi ses parlementaires qui n'ont pas été consultés à ce sujet.

# Glaspie accusée d'avoir trompé le Congrès

Agence France-Presse  
WASHINGTON

Deux sénateurs démocrates ont accusé hier l'ancien ambassadeur des États-Unis à Bagdad, Mme April Glaspie, d'avoir trompé le Congrès en prétendant avoir mis en garde le président irakien Saddam Hussein contre une attaque contre le Koweït.

Dans une déposition le 20 mars dernier devant la commission des Affaires étrangères du Sénat, Mme Glaspie avait affirmé avoir fermement déclaré le 25 juillet 1990 au prési-

dent Hussein que les États-Unis ne toléreraient pas de violence.

Les sénateurs affirment que son compte-rendu de cette rencontre envoyé au département d'Etat et dont ils ont obtenu une copie, a au contraire un ton conciliant. Il est d'ailleurs intitulé « le message d'amitié de Saddam Hussein au président (George) Bush ».

« April Glaspie a délibérément trompé le Congrès », a déclaré le sénateur Alan Cranston (D-Californie) dans un communiqué. Le président de la commission sénatoriale des affaires étrangères Claiborne Pell (D-Rhode Is-

land) a demandé de son côté au gouvernement pourquoi il n'avait pas rectifié les déclarations du diplomate.

Le gouvernement avait déjà été attaqué lors que Bagdad avait publié en septembre sa version de la conversation entre le dictateur et l'ambassadeur. Le département d'Etat avait simplement fait savoir qu'elle n'était pas exacte mais refusé de publier le télégramme de Mme Glaspie, qui avait dû garder le silence jusqu'à la fin de la guerre du Golfe.

Le télégramme reste toujours classé confidentiel et ne peut pas être publié.

## Le Monde

## L'opposition bulgare part en guerre

Agence France-Presse  
SOFIA

Plus de 40 000 sympathisants du principal rassemblement anti-communiste, l'Union des forces démocratiques (UFD), ont manifesté hier à Sofia contre la nouvelle constitution bulgare adoptée le même jour par le Parlement.

Prenant la parole devant les manifestants, le président du conseil de coordination national de l'UFD, Filip Dimitrov, a appelé les Bulgares à soutenir « par un sit-in permanent » la grève de la faim qu'observent actuellement en signe de protestation contre la constitution 25 députés.

Les manifestants ont demandé la démission du premier ministre Dimitar Popov qui avait félicité le parlement pour l'adoption de la constitution, et du maire de Sofia Alexandre Karakatchanov, président du parti vert, qui avait accusé les grévistes d'extrémisme. « Notre parlement sera la rue jusqu'à l'accomplissement de notre demande d'un référendum sur la constitution », a pour sa part déclaré le conseil municipal de l'UFD à Sofia dans un appel aux

citoyens bulgares lu par un membre de l'UFD devant les manifestants.

Les radicaux de l'UFD protestent contre l'adoption de la nouvelle constitution estimant qu'un parlement où les anciens communistes ont la majorité absolue ne peut pas adopter une constitution démocratique.

La constitution, signée par 309 sur les 400 députés que compte le parlement, définit la Bulgarie comme une république parlementaire où sont inscrits la division des pouvoirs, la liberté de l'opinion et l'économie de marché.

L'adoption de la constitution ouvre la voie à de nouvelles élections générales, réclamées par l'UFD. Après sa dissolution, hier, l'Assemblée constituante assumera les fonctions d'un parlement jusqu'à la tenue des élections législatives. Le président Jelev a annoncé jeudi que les forces politiques s'étaient mis d'accord sur la date du 29 septembre prochain.

La nouvelle constitution garantit la liberté d'opinion et la liberté d'initiative en matière économique et stipule que « les citoyens dont la langue maternelle n'est pas la langue bulgare auront le

droit d'apprendre et de se servir de leur propre langue ».

Le président de la République, chef suprême des forces armées, est élu au suffrage universel. Il doit avoir plus de 40 ans et avoir son domicile en Bulgarie depuis au moins cinq ans.

Une Cour des comptes et un Conseil constitutionnel seront créés, pour la première fois en Bulgarie. Le pays aura un nouvel emblème: un lion d'or sur fond rouge foncé en forme de bouclier.

Les députés opposés à cette

constitution estiment qu'elle ne contient aucune garantie que les anciens responsables communistes soient jugés pour la répression exercée dans les années 40 et 50. Ils rejettent d'autre part les passages selon lesquels les droits des citoyens peuvent être limités en cas de loi martiale ou dans des situations d'urgence définies par la loi.

La plupart des députés de la minorité turque estiment de leur côté que la constitution ne garantit pas complètement le droit de cette minorité à développer sa propre culture.

## Alger: les paras dispersent des milliers d'islamistes

Agence France-Presse  
ALGER

Des centaines de parachutistes déployés en force avec les unités anti-émeutes de la police autour de la mosquée de Kouba à Alger, ont tirés des rafales d'avertissement hier pour disperser des milliers d'islamistes qui affluaient vers la mosquée, peu avant la grande prière hebdomadaire.

Selon des témoins, les tirs de sommation ont provoqué un mouvement de panique parmi la foule, qui s'est dispersée dans un grand désordre.

Selon l'agence Algérie Presse Service, une ambulance militaire transportant deux blessés, a été prise à partie par des « groupes d'agitateurs », qui ont blessés trois membres des forces de l'ordre. « Les échauffourées qui s'en suivirent ont provoqué sept blessés », dont l'un a succombé lors de son transfert à l'hôpital, précise APS.

De nouvelles rafales de pistolet-mitrailleur ont été tirées en l'air par les forces de l'ordre pour éloigner les quelques centaines de militants du Front islamique de salut (FIS) qui s'étaient rassemblées dans des ruelles avoisinantes, pour les invectiver à grands cris de « Allah Akbar ».

Les parachutistes, casqués et armés de fusils d'assaut Kalachnikov, ont bouclé tout le quartier de Kouba, un des fiefs islamistes d'Alger, où des dizaines milliers d'islamistes se rassemblaient les vendredis pour écouter les prêches enflammés des deux chefs du FIS, Abassi Madani et Ali Belhadj, arrêtés le 30 juin et déferés devant la justice militaire.

Deux à trois mille personnes avaient pu prendre place à l'intérieur de la mosquée, en fin de matinée. L'imam qui a pris la parole, un inconnu pour nombre de fidèles, a été d'une extrême modération, en appelant son auditoire à prier et à se disperser dans le cal-

me. « Même si vous êtes agressés, ne répondez pas aux provocations », a dit l'imam en recommandant « la patience » quant à l'avènement d'un État islamique.

2 500 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE.

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant

**56500961**

Si non, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563 8688.

**CLUB Multi points**

La Presse

LIRE LA PRESSE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT!

POUR LES

**mordus du vélo**

Wronique Le Flaqueux Porte-parole 1991

Randonnée à bicyclette

foresterie noranda

150 km

BERTHEVILLE-TROIS-RIVIÈRES 10-11 août 1991

Information Le Tour de l'île de Montréal Inc. (514) 847-8687

Date limite: 25 juillet (ou 100 participants)

Au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques (Division du Québec)

## ESTÉE LAUDER

À LA BASE,  
LE FOND DE TEINT!



Estée Lauder offre la solution parfaite à vos problèmes de maquillage, grâce à ses fonds de teint offerts en plusieurs teintes convenant à tous les types de peau.

Passez au comptoir Estée Lauder d'ici le 27 juillet 1991, où notre conseillère en beauté vous aidera à choisir le fond de teint qui vous ira parfaitement.

De plus, à l'achat d'un fond de teint, vous recevrez cette prime:

LOTION PROTECTRICE DOUCE-ACTION, 60 ml;  
ROUGE À LÈVRES ALL-DAY.

Une prime par cliente. Quantités limitées.

Fond de teint liquide Country Mist	30 ml	26,00 \$
Fond de teint liquide Polished Performance	35 ml	32,00 \$
Fond de teint Fresh Air	30 ml	25,00 \$
Fond de teint «Demi-Matte»	35 ml	25,00 \$
Crème de sport teintée Perfect Climate	50 ml	30,00 \$

## Alimentation

Mercredi,

dans le cahier

alimentation,

La Presse

vous propose

Un été

à saveur «bio»



Un article signé  
Françoise Kayler

La Presse



la Saie

Plus de 320 ans à vous offrir qualité et service, avec en plus notre garantie de remboursement!


# INDISPENSABLES ACCESSOIRES POUR HOMME:

# 30% DE RABAIS!

JUSQU'AU SAMEDI 27 JUILLET


TANT QU'IL Y EN AURA!

**JOCKEY**



**SLIP CLASSIQUE** Solde **420** ch.  
30% de rabais. En tricot de coton côtelé. Avec braguette. Tailles 30 à 40. Ord. 6\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**JOCKEY**




**MAILLOT RAS-DE-COU** Solde **560** ch.  
30% de rabais. En tricot de coton peigné. Blanc. Tailles P.M.G.T.G. Ord. 8\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**JOCKEY**



**GILET DE CORPS** Solde **420** ch.  
30% de rabais. Tricot côtelé fait de pur coton. Avec ourlets festonnés. Blanc. Tailles P.M.G.T.G. Ord. 6\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**JOCKEY**



**MAILLOT CLASSIQUE** Solde **560** ch.  
30% de rabais. Encolure en V, tricot de pur coton peigné. Blanc. Tailles P.M.G.T.G. Ord. 8\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**JOCKEY**



**CALEÇON BOXEUR** Solde **7\$** ch.  
30% de rabais. Modèle de coupe courante, offert en maintes couleurs unies ou avec carreaux. Tailles 30 à 40. Ord. 10\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**JOCKEY**



**SLIP AUX HANCHES** Solde **420** ch.  
30% de rabais. Tricot jersey tout coton, braguette devant. Teintes variées. Tailles 30 à 38. Ord. 6\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**JOCKEY**



**CALEÇON BOXEUR** Solde **7\$** ch.  
30% de rabais. Coupé ajusté. Choix de motifs et de tons unis. Le choix varie selon le magasin. Tailles 30 à 38. Ord. 10\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**STANFIELD'S**



**MAILLOT RAS-DE-COU** Solde **560** ch.  
30% de rabais. Tricot jersey de coton et de polyester. Teintes au choix. Tailles P.M.G.T.G. Ord. 8\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**STANFIELD'S**




**SLIP EN TRICOT** Solde **420** ch.  
30% de rabais. En mélange coton et polyester. Variété de couleurs. Tailles P.M.G.T.G. Ord. 6\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**STANFIELD'S**



**SLIP AUX HANCHES** Solde **402** ch.  
30% de rabais. Slip en tricot côtelé de coton et de polyester. Élastique recouvert de tissu. Tons assortis. Tailles P.M.G. Ord. 5,75.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**STANFIELD'S**



**MAILLOT DE CORPS** Solde **420** ch.  
30% de rabais. Tricot côtelé, en mélange coton/polyester. Blanc. Tailles P.M.G.T.G. Ord. 6\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**STANFIELD'S**



**CALEÇON BOXEUR** Solde **6,47** ch.  
30% de rabais. En tricot, avec fond arrondi et braguette. Couleurs variées. Tailles P.M.G.T.G. Ord. 9,25.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**HARVEY WOODS**



**MI-CHAUSSETTES** Solde **367** la paire.  
30% de rabais. Douces mi-chaussettes de ville en coton et nylon. Couleurs au choix. Pointure unique. Ord. 5,25.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**HARVEY WOODS**



**MI-CHAUSSETTES** Solde **402** la paire.  
30% de rabais. Mi-chaussettes habillées, en mélange laine et nylon. Choix de teintes. Pointure unique. Ord. 5,75.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**HARVEY WOODS**



**MI-CHAUSSETTES CHIC** Solde **630** la paire.  
30% de rabais. Mi-chaussettes en laine, offertes en plusieurs teintes. Pointures P.M.G. Ord. 9\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**HARVEY WOODS**



**MI-CHAUSSETTES CHIC** Solde **350** la paire.  
30% de rabais. Mi-chaussettes en tricot côtelé de coton. Choix de couleurs. Pointures P.M.G. Ord. 5\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**McGREGOR**



**CHAUSSETTES DE VILLE** Solde **350** la paire.  
30% de rabais. Chic chaussettes faites de coton et de nylon. Teintes au choix. Pointure unique. Ord. 5\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**McGREGOR**




**CHAUSSETTES TEXTURÉES** Solde **525** la paire.  
30% de rabais. Chaussettes de bon goût ornées d'un motif de losange. Mélange laineux. Pointure unique. Ord. 7,50.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**McGREGOR**



**CHAUSSETTES** Solde **490** la paire.  
30% de rabais. Chaussettes classiques, en tricot côtelé laine et polyester. Maintes teintes. Pointure unique. Ord. 7\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**McGREGOR**



**CHIC CHAUSSETTES** Solde **525** la paire.  
30% de rabais. Mélange de laine et de nylon. Bel assortiment de couleurs. Pointure unique. Ord. 7,50.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**McGREGOR**



**MI-BAS HABILÉS** Solde **595** la paire.  
30% de rabais. Tricot côtelé de laine et de nylon. Variété de teintes. Pointure unique. Ord. 8,50.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**McGREGOR**



**LONGUES CHAUSSETTES** Solde **420** la paire.  
30% de rabais. Chic chaussettes avec motifs en relief. Assortiment de couleurs. Pointure unique. Ord. 6\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

**WEEKENDER**



**CHAUSSETTES** Solde **385** la paire.  
30% de rabais. Chaussettes tout-aller faites de coton et de lycra spandex. Teintes au choix. Pointure unique. Ord. 5,50.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

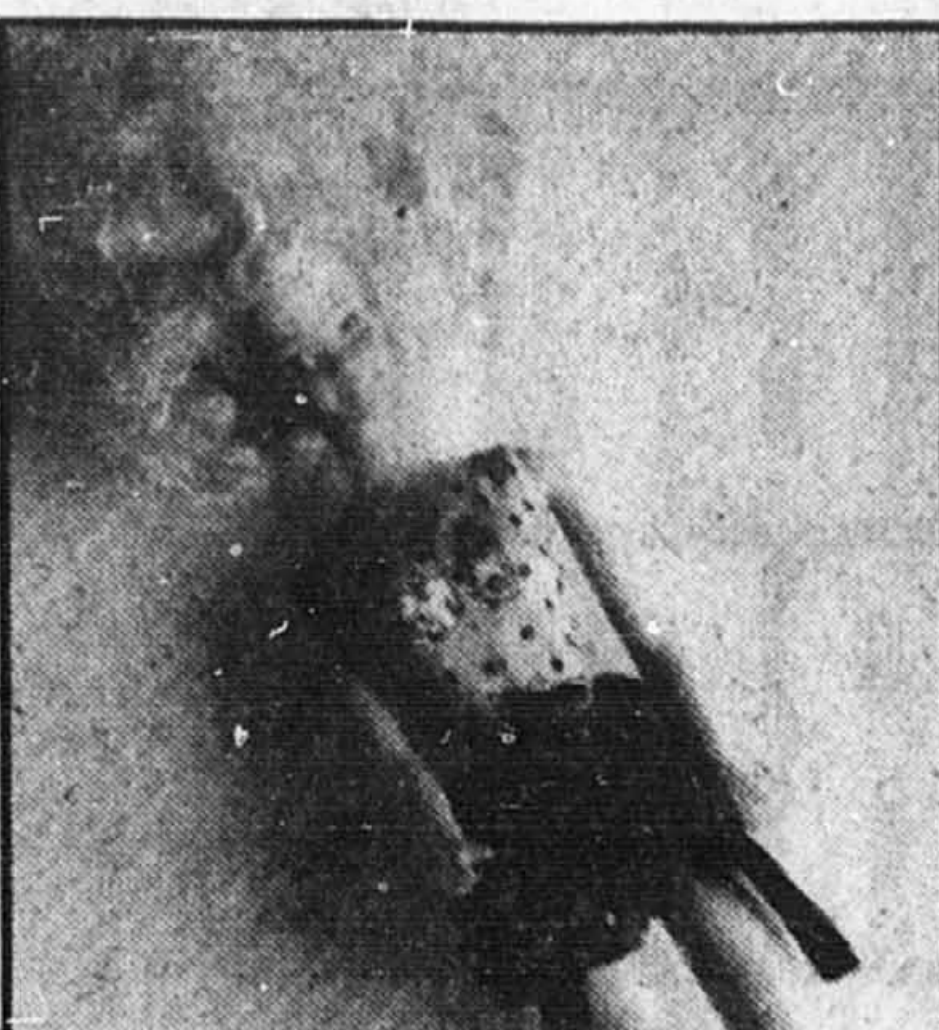
**SUPERSTAR**



**CHAUSSETTES SPORT** Solde **350** la paire.  
30% de rabais. Chaussettes marin, offertes en blanc uni ou en blanc à double rayure. Pointure unique. Ord. 5\$.  
*Accessoires pour homme, rayon 360.*

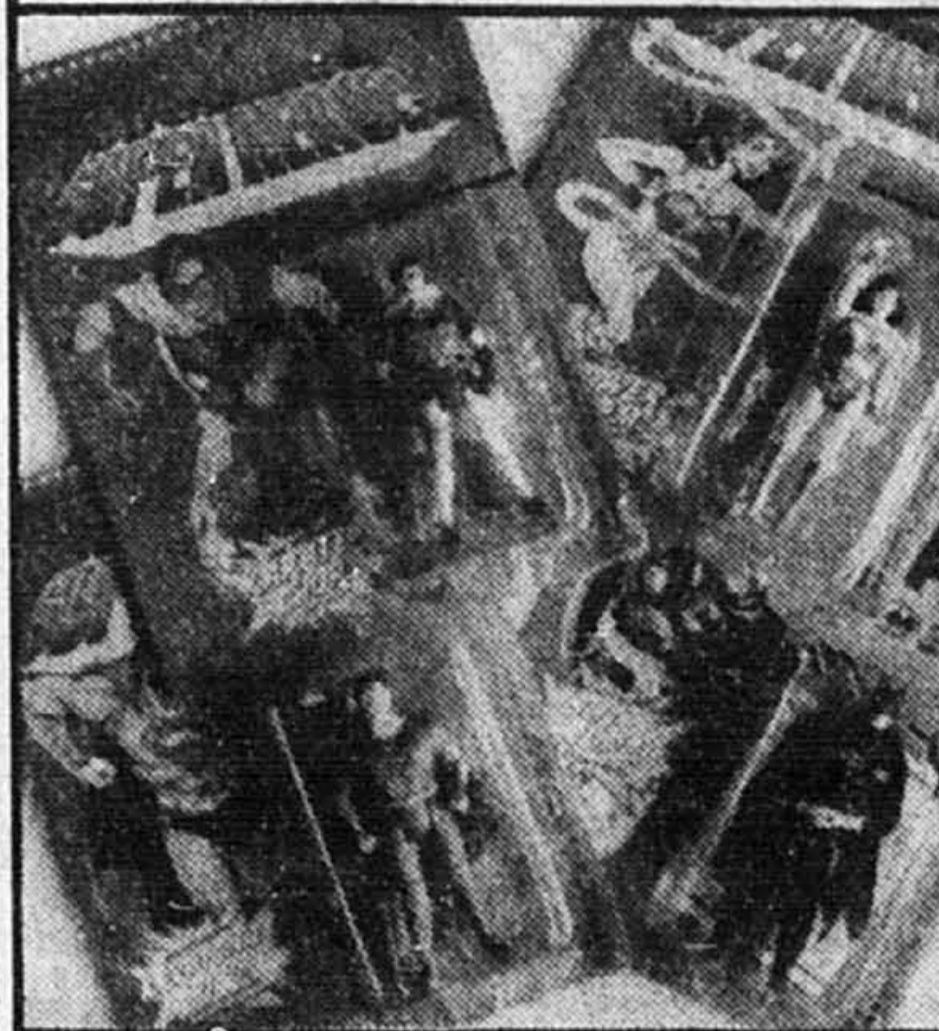


# EXPLOSION D'AUBAINES ESTIVALES!



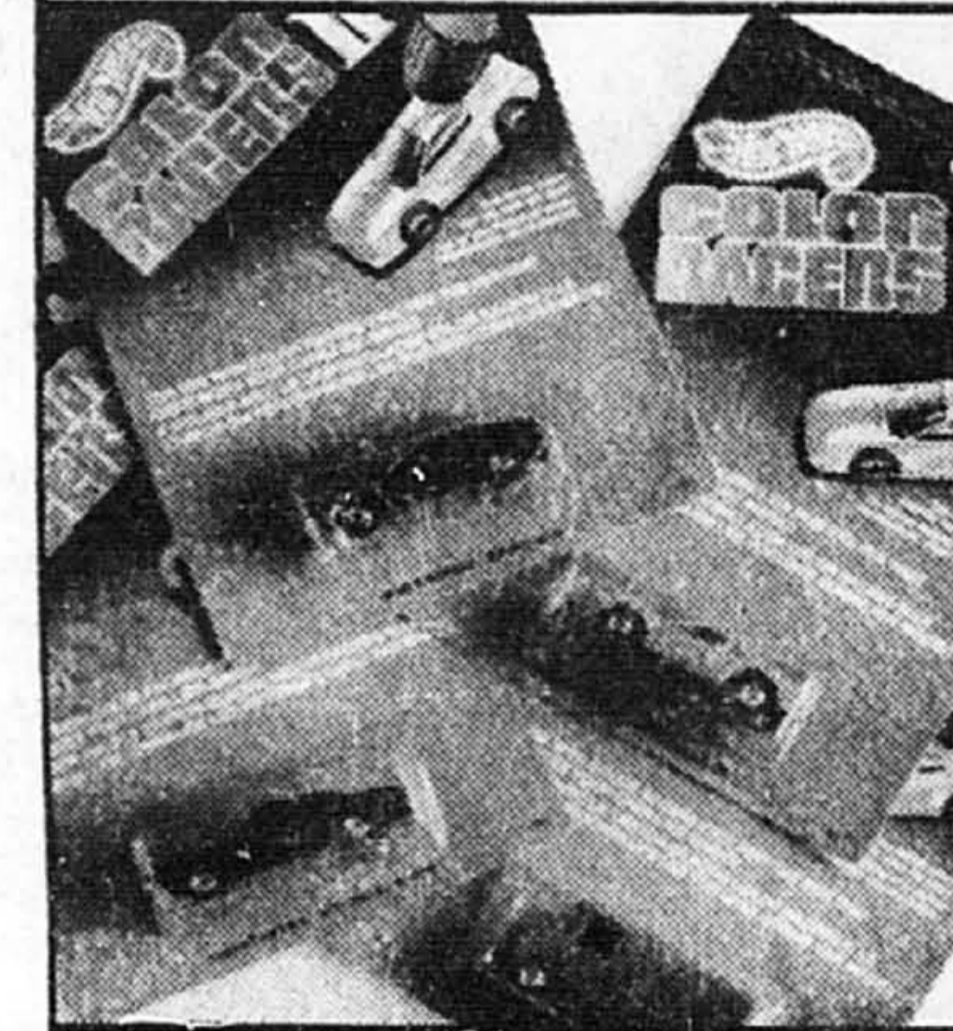
**20 % DE RABAIS** Solde  
**BOLIDES HOT WHEELS**  
 Ord. 99 ¢  
 Jouets, rayon 762.  
**79 ¢** chacun

**1 \$ DE RABAIS** Solde  
**BARBIE CAPRI**  
 Ord. 4,99  
 Jouets, rayon 762.  
**3,99** chacune



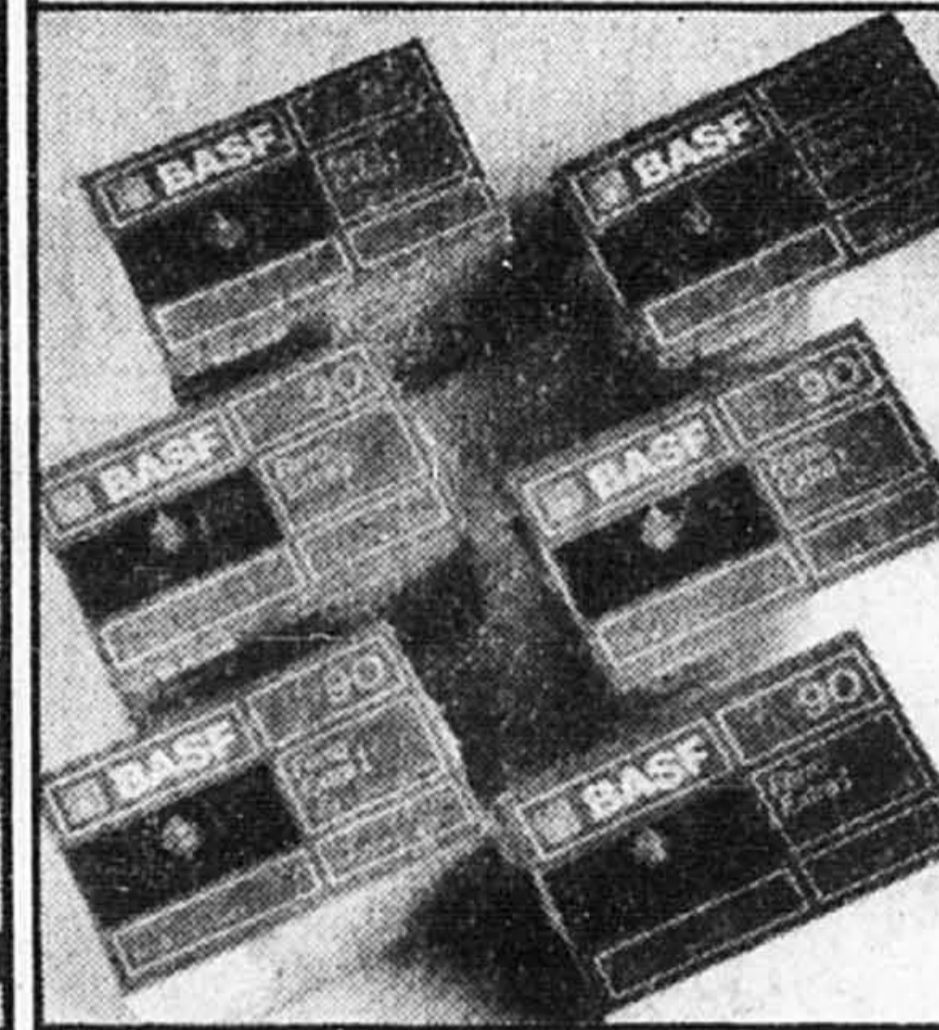
**50 % DE RABAIS** Solde  
**FIGURINES DICK TRACY**  
 Pour les 4 ans et plus.  
 Ord. 6,99.  
 Jouets, rayon 762.  
**3,49** chacune

**50 % DE RABAIS** Solde  
**FIGURINES BATMAN**  
 Ord. 7,99.  
 Jouets, rayon 762.  
**3,99** chacune



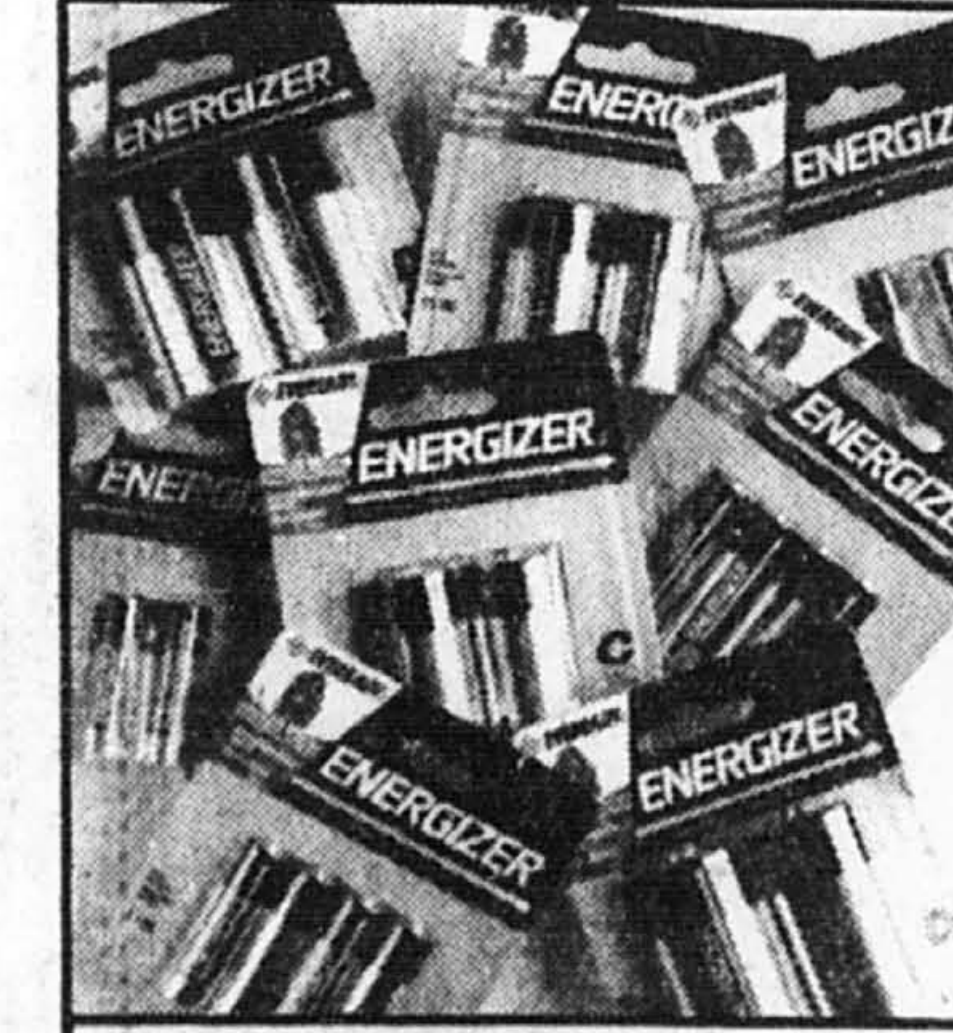
**50 % DE RABAIS** Solde  
**BOLIDES RACERS II**  
 Ord. 1,99.  
 Jouets, rayon 762.  
**99 ¢** chacun

**2 \$ DE RABAIS** Solde  
**BALLES DE GOLF WILSON**  
 Paquets de 3 balles blanches. Ord. 6,98.  
 Articles de sport, rayon 712.  
**4,98** chacun  
 Magasin excepté: Carrefour Laval.



**1 \$ DE RABAIS** Solde  
**BALLES DE TENNIS**  
 Paquets de 3 balles.  
 Ord. 4,29  
 Articles de sport, rayon 742. Magasin excepté: Carrefour Laval.  
**3,29** le paquet

**20 % DE RABAIS** Solde  
**CASSETTES VIERGES BASF C90**  
 Paquets de 5.  
 Ord. 8,99.  
**7,19** le paquet



**20 % DE RABAIS** Solde  
**PILES EVEREADY**  
 Paquets de 4 AA, paquets de 2 AAA, paquets de 2 C, paquets de 2 9V. Ord. 4,79  
 Appareils photo, rayon 714.  
**3,83** chacun

**ACHETEZ UNE PELOTE DE FIL À TRICOTER À PRIX ORDINAIRE ET OBTENEZ LA SECONDE SANS FRAIS\*!**  
 \*De valeur égale ou moindre.  
 Fil à tricoter, rayon 701.

**15 % DE RABAIS\***  
**TOUTES LES PELLICULES KODAK**  
 \*Sur le prix ordinaire  
 Appareils photo, rayon 714.

**1 \$ DE RABAIS**  
**PAPIER D'EMBALLAGE**  
 Paquets de 2 rouleaux.  
 Ord. 7,99  
 Solde  
**6,99** chacun  
 Papeterie, rayon 706.

**33 % DE RABAIS**  
**PAPETERIE MEAD**  
 Papier à lettres et enveloppes.  
 Ord. 1,49.  
 Solde  
**99 ¢** chacun  
 Papeterie, rayon 706.

**ASSIETTES CHINET**  
 Petites assiettes, 22 cm.  
 Paquets de 6.  
**1,99** le paquet  
 Papeterie, rayon 706.

**VERRES EN PLASTIQUE**  
 Verres à eau, 266 ml.  
 Verres à vin, 142 ml.  
**79 ¢** le paquet

**20 % DE RABAIS**  
**CADRES POUR PHOTO**  
 Paquets de 2 cadres, 13 cm x 18 cm ou paquets de 3 cadres, 10 cm x 15 cm.  
 Ord. 14,99  
 Solde  
**11,99** chacun  
 Papeterie, rayon 706.

**25 % DE RABAIS**  
**CADRES INTERCRAFT**  
 Paquets de 2 cadres, 20 cm x 25 cm ou paquets de 3 cadres, 13 cm x 18 cm.  
 Ord. 7,99.  
 Solde  
**5,99** chacun  
 Papeterie, rayon 706.

**20 % DE RABAIS**  
**EMBALLAGES ET CHOUX**  
 Papier d'emballage.  
 Ord. 1,99.  
 Solde 1,59 ch.  
 Paquets de choux. Ord. 2,49.  
 Solde 1,99 ch.  
 Solde  
**1,59 et 1,99** chacun  
 Papeterie, rayon 706.

**EAU PERRIER**  
 Bouteille de 750 ml.  
 Ord. 1,29.  
 Solde  
**1,09** chacune

**30 % DE RABAIS**  
**JOUET SLINKY**  
 Pour les 3 ans et plus.  
 Ord. 4,99.  
 Solde  
**3,49** chacun  
 Jouets, rayon 762.

**25 % DE RABAIS**  
**SKIP-IT**  
 Le jouet le plus populaire de l'été.  
 Ord. 16,99.  
 Solde  
**12,74** le paquet  
 Jouets, rayon 762.

**25 % DE RABAIS**  
**VIDÉO CASSETTES BASF**  
 Paquets de 2 vidéocassettes VHS.  
 Ord. 10,99.  
 Solde  
**7,99** le paquet  
 Appareils électroniques, rayon 688.

**25 % DE RABAIS**  
**ÉTUIS DE RANGEMENT**  
 En nylon, pour transporter des disques compacts et des cassettes audio.  
 Ord. 7,99 à 19,99.  
 Solde  
**5,99 à 14,99** chacun  
 Musique, rayon 792.

**20 % DE RABAIS**  
**VIDÉOCASSETTES FUJI**  
 Paquets de 2 vidéocassettes VHS.  
 Ord. 9,99.  
 Solde  
**7,99** le paquet  
 Appareils électroniques, rayon 688.

**20 \$ DE RABAIS**  
**CONVERTISSEUR VIEWSTAR**  
 Pouvant aussi contrôler le son du téléviseur. Ord. 139,99.  
 Solde  
**119,99** chacune  
 Appareils électroniques, rayon 688.

**AUBAINE!**  
**ALBUMS POUR PHOTOS**  
 40 pages, 4,99 ch.  
 100 pages, 9,99 ch.  
**4,99 et 9,99** chacun  
 Appareils photo, rayon 714.



**SATISFACTION GARANTIE**

# EXPLOSION D'AUBAINES ESTIVALES!

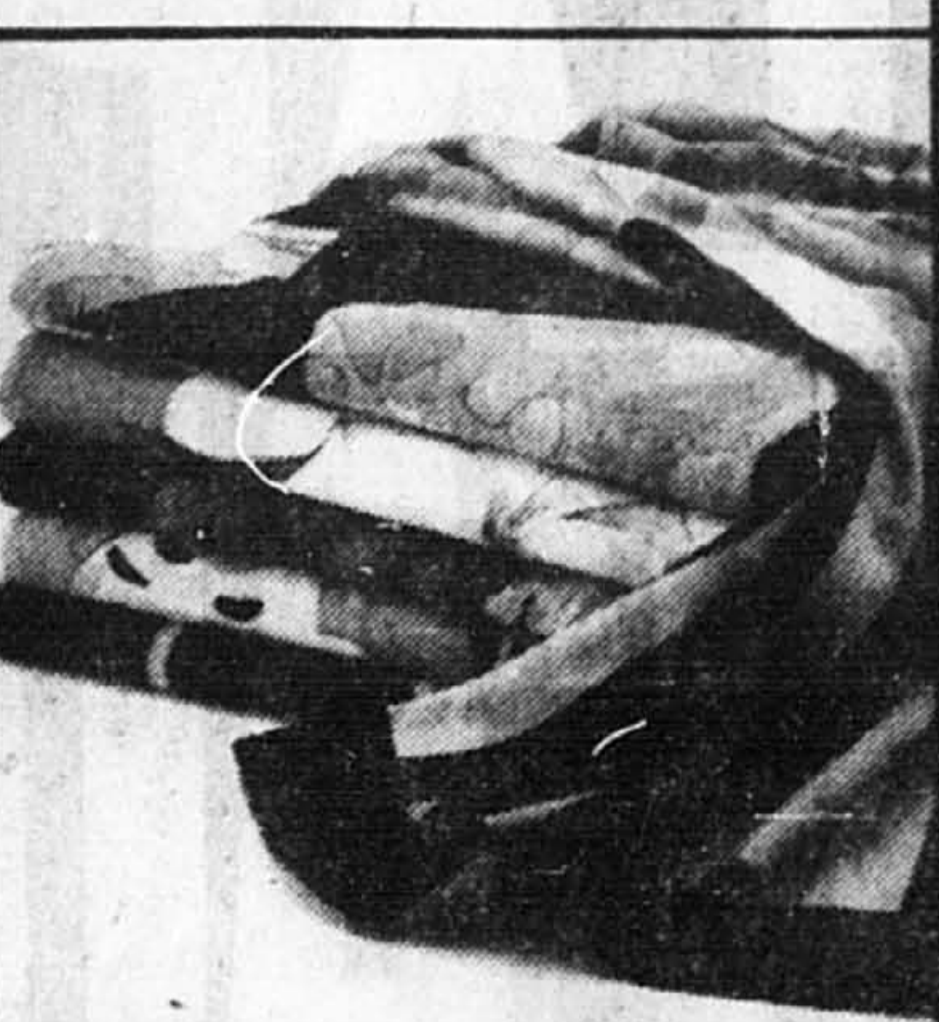
Du 15 juillet au 19 juillet

**AUBAINE!**  
**MAILLOTS DE BAIN DE COMPÉTITION POUR HOMME ET FEMME**  
 Superchoix de modèles et de couleurs.

Pour homme **9<sup>99</sup> à 12<sup>99</sup>** ch.  
 Pour femme **14<sup>99</sup> à 19<sup>99</sup>** ch.  
 Tenues de sport, rayon 740.  
 Magasin excepté: Carrefour Laval.



**50 % DE RABAIS**  
**BATTERIE VISIONS**  
 Batterie de cuisine, 12 pièces.  
 Ord. 129,99.  
**64<sup>99</sup>** l'ens.  
 Articles ménagers, rayon 637.



**2 POUR 1**  
**SERVIETTES DE PLAGE**  
 Tout notre assortiment est en solde! Le choix varie selon le magasin.  
 Ord. 7,99 à 36,99 ch. **2/17<sup>99</sup> à 2/36<sup>99</sup>**  
 Solde  
 Linge de maison, 601.

**33 % DE RABAIS**  
**PETITS ARTICLES MÉNAGERS**  
 Tout notre assortiment est en solde. Le choix varie selon le magasin.  
 Ord. 1 \$ à 3 \$. **67 ¢ à 201** ch.  
 Articles ménagers, rayon 637.



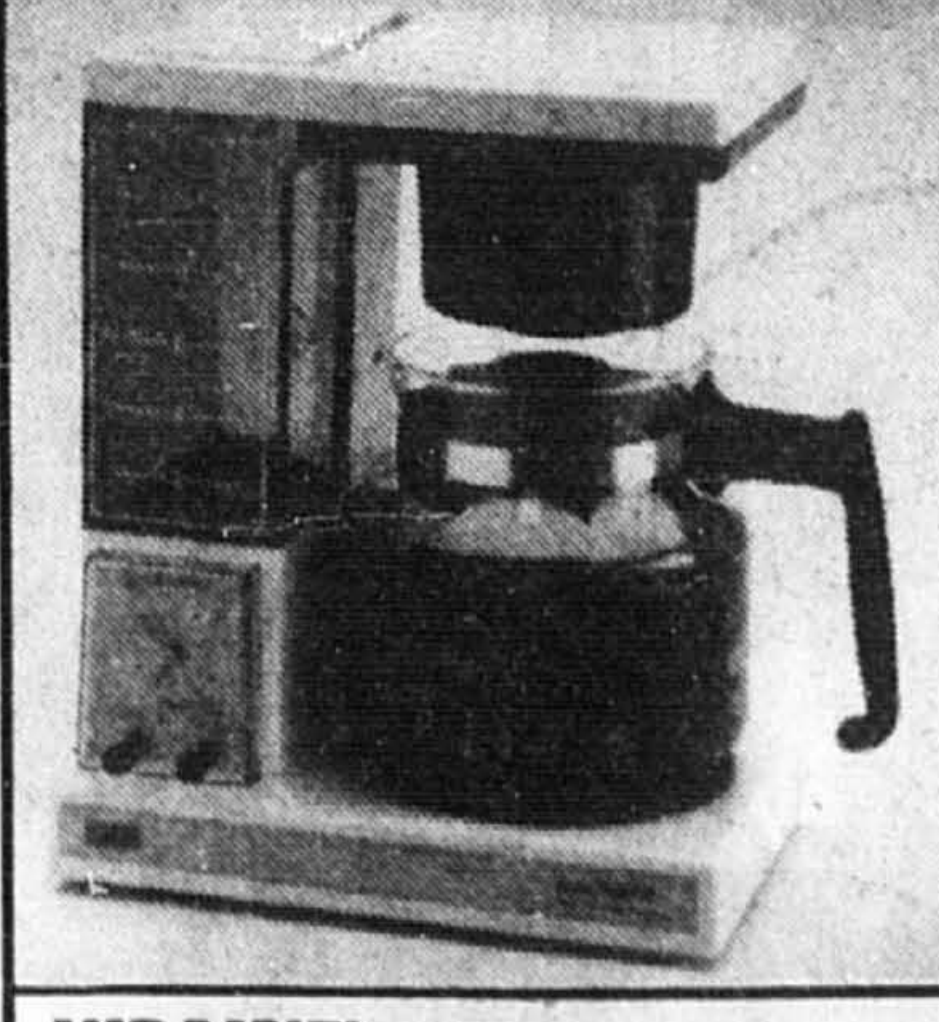
**40 % DE RABAIS**  
**CAFETIÈRE MELITTA**  
 Modèle de 10 tasses.  
 Ord. 16,98.  
**9<sup>99</sup>** ch.  
 Solde

**25 % DE RABAIS**  
**PETITS ARTICLES STARFRUT**  
 Ord. 7,99 à 16,69.  
**5<sup>99</sup> à 12<sup>52</sup>** ch.  
 Solde



**30 % DE RABAIS**  
**LE «GREEN CONE» DE RUBBERMAID**  
 Pour le compostage des ordures ménagères.  
 Ord. 59,99.  
**29<sup>99</sup>** ch.  
 Solde

**30 % DE RABAIS**  
**COFFRES À OUTILS RUBBERMAID**  
 Ord. 9,99.  
**6<sup>99</sup>** ch.  
 Solde  
 Articles ménagers, rayon 637.



**AUBAINE!**  
**CAFETIÈRE BLACK & DECKER**  
 Cafetière de 12 tasses, avec horloge et arrêt automatique après 2 heures.  
**39<sup>99</sup>** ch.  
 Articles ménagers, rayon 636.

**10 \$ DE RABAIS**  
**GRILLE-MAÏS «POPPERY»**  
 Modèle Westbend de 4,4 l, à air chaud, avec contrôle auto de la température.  
 Ord. 26,99.  
**16<sup>99</sup>** ch.

**MOITIÉ PRIX!**  
**CHOPES EN PORCELAINE FINE**  
 Ord. 3,99.  
**1<sup>99</sup>** ch.  
 Solde  
 Vaisselle, rayon 614.

**33% DE RABAIS**  
**ENS. POUR LA SALLE DE BAIN, 6 PIÈCES**  
 Ord. 14,99.  
**9<sup>99</sup>** l'ens.  
 Solde  
 Linge de maison, rayon 879.

**AUBAINE!**  
**ASSORTIMENT DE TAIES D'OREILLER**  
 Choix de motifs floraux et géométriques. Standard.  
**2<sup>99</sup>** la paire  
 Literie, rayon 601.

**MOITIÉ PRIX!**  
**NAPPERONS EN VINYLE**  
 Assortiment de napperons de tons unis ou avec imprimés.  
 Ord. 99 ¢.  
**49¢** ch.  
 Solde

**2\$ DE RABAIS**  
**NAPPES EN VINYLE**  
 Choix de modèles. Mesurent 132 cm sur 178 cm, 132 cm sur 229 cm ou 152 cm de diamètre.  
 Ord. 4,99.  
**2<sup>99</sup>** ch.  
 Solde  
 Linge de maison, rayon 879.

**2 POUR 1!**  
**CINTRES**  
 Faites provision!  
 Ord. 39 ¢ à 14,99.  
**2/39¢ à 2/14<sup>99</sup>**  
 Solde  
 Linge de maison, rayon 601.

**MOITIÉ PRIX!**  
**COUSSINS DÉCORATIFS**  
 Modèles choisis. Couleurs et dimensions assorties.  
 Ord. 9,99 à 19,99.  
**4<sup>99</sup> à 9<sup>99</sup>** ch.  
 Solde  
 Linge de maison, rayon 562.

**MOITIÉ PRIX!**  
**COUVRE-LITS**  
 Modèles choisis. Tons unis ou avec imprimés. Une place, deux places ou grand lit.  
 Ord. 34,99 à 179,99.  
**17<sup>50</sup> à 89<sup>99</sup>** ch.  
 Solde  
 Literie, rayon 562.

**AUBAINE!**  
**COUVERTURES**  
 Tons unis ou imprimés. Une place/deux places ou grand lit.  
 Ord. 11,99 et 14,99.  
**9<sup>99</sup>** ch.  
 Solde  
 Literie, rayon 879.

**MOITIÉ PRIX!**  
**JEU DE VERRES ARCTIC**  
 Jeu de 4 verres de 369 ml.  
 Ord. 7,69.  
**3<sup>79</sup>** l'ens.  
 Solde  
 Articles ménagers, rayon 636.

**MOITIÉ PRIX!**  
**NAPPERONS ABACA**  
 Napperons Abaca tressés, ovales. Ord. 2,99.  
 Solde 1,49 ch.  
 Dessous-de-verre Fruit Abaca. Ord. 3,99 et 99 ¢.  
**49¢ à 1<sup>99</sup>** ch.  
 Solde

**50% DE RABAIS**  
**DESSOUS-DE-PLAT RUBBERMAID**  
 Choix de modèles.  
 Ord. 6,99 à 9,98.  
**349 à 4<sup>99</sup>** ch.  
 Solde  
 Articles ménagers, rayon 636.

**35% DE RABAIS**  
**SYSTÈME «INSTANTPURE»**  
 Système pour filtrer l'eau.  
 Ord. 27,99.  
**17<sup>99</sup>** ch.  
 Solde  
 Articles ménagers, rayon 636.

**33% DE RABAIS**  
**AMPOULES ECONOLITE DE GÉ**  
 Paquet de 4 ampoules de 40 W, 60 W ou 100 W. Ord. 1,49.  
**99¢** le paquet  
 Solde

**MOITIÉ PRIX!**  
**ARTICLES-CADEAUX EN CRISTAL**  
 Articles-cadeaux en cristal à 24% de plomb. Ord. 61,99.  
**30<sup>99</sup>** ch.  
 Solde  
 Cristallerie, rayon 614.

**ON PEUT S'Y FIER!**



**MOITIÉ PRIX!**



**TOUS LES PULLS PRINTEMPS-ÉTÉ À MANCHES COURTES POUR FEMME**

Notre choix de pulls classiques ou mode est ravissant! Palette de couleurs au goût du jour. Ord. 12,99 à 29,99.

Solde  
**6,49 à 14,99** chacune

*Pulls pour femme, rayon 147.*

**AUBAINE!**

**CULOTTES POUR FILLE**  
Culottes imprimées ou unies de couleurs variées. Tailles 4 à 14.

**99¢** chacune

*Accessoires pour enfant, rayon 871.*

**20% DE RABAIS**

**CHAUSSETTES POUR GARÇON**  
Paquet de 6 paires de chaussettes tube ou marin. 6 à 8 1/2 et 8 à 10 1/2. Ord. 6,99.

Solde  
**5,59** le paquet

*Accessoires pour enfant, rayons 871 et 873.*

la  **Baie**

# EXPLOSION D'AUBAINES ESTIVALES

Du lundi 15 juillet  
au vendredi 19 juillet

Tant qu'il y en aura.

**MOITIÉ PRIX!**

**JUPES ET PANTALONS EN CRÉPON POUR FEMME**

Des tenues tout confort en crépon. Ord. 29,99.

*Interchangeable pour femme, rayon 806.*

Solde  
**14,99** ch.

**35% ET 40% DE RABAIS**

**ENSEMBLES AVEC SHORT POUR ENFANT**

Assortiment de modèles pour tailles 2 à 6X. Tailles 4 à 6X. Ord. 11,99. Tailles 2 à 3X. Ord. 10,99.

Solde  
**6,99** chacun

*Tenues pour enfant, rayons 404, 413 et 430.*

**MOITIÉ PRIX!**  
**ASSORTIMENT DE BAGAGES**

Assortiment de modèles Samsonite, American Tourister et autres. Le choix varie selon le magasin. \*Sur le prix ordinaire.

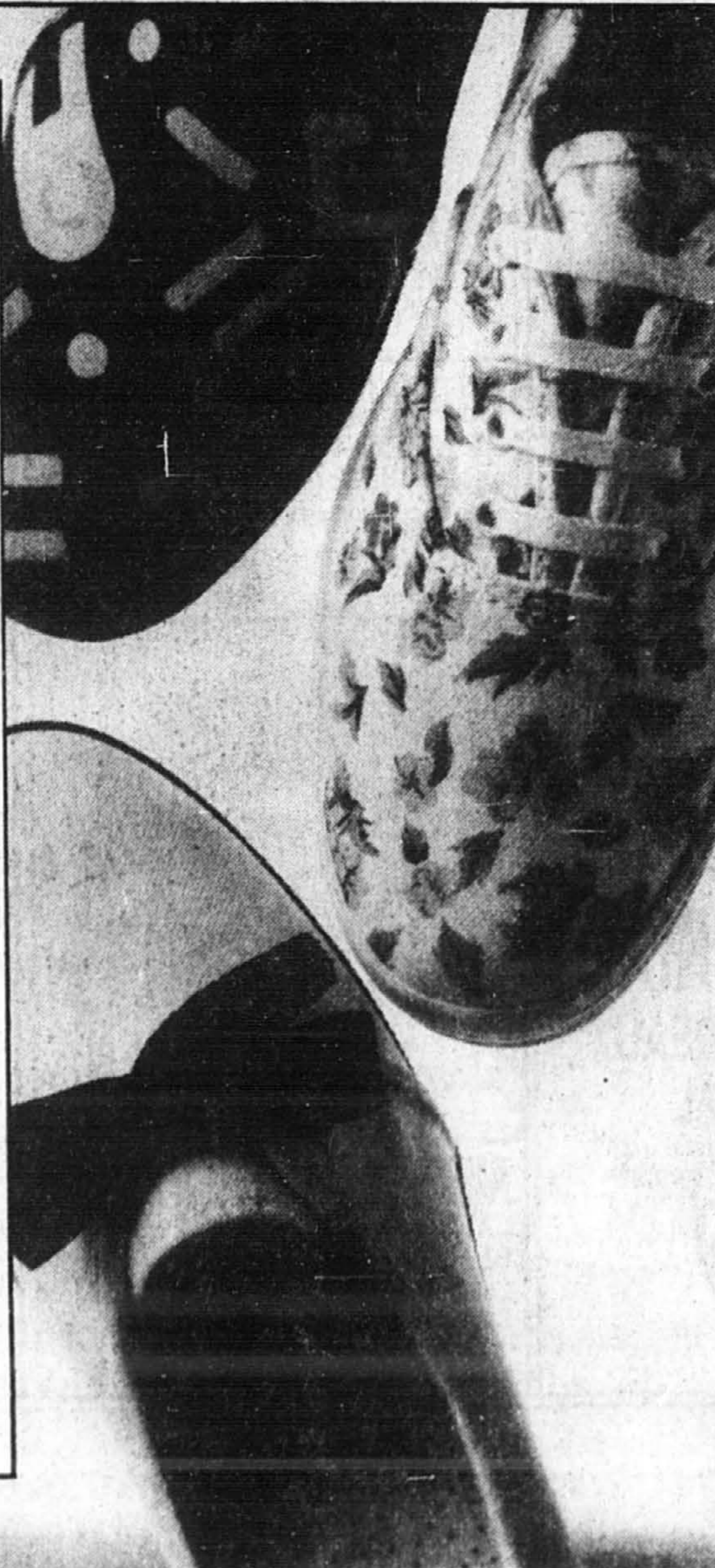
*Bagages, rayon 796.*

**40% DE RABAIS**  
**CHAUSSURES KEDS POUR FEMME**

Super liquidation du fabricant! Choix de chaussures lacées et sans-gêne en toile. Le choix varie selon le magasin. Ord. 29,99.

Solde  
**17,99** la paire

*Chaussures pour femme, rayon 837.*



**AUBAINE!**



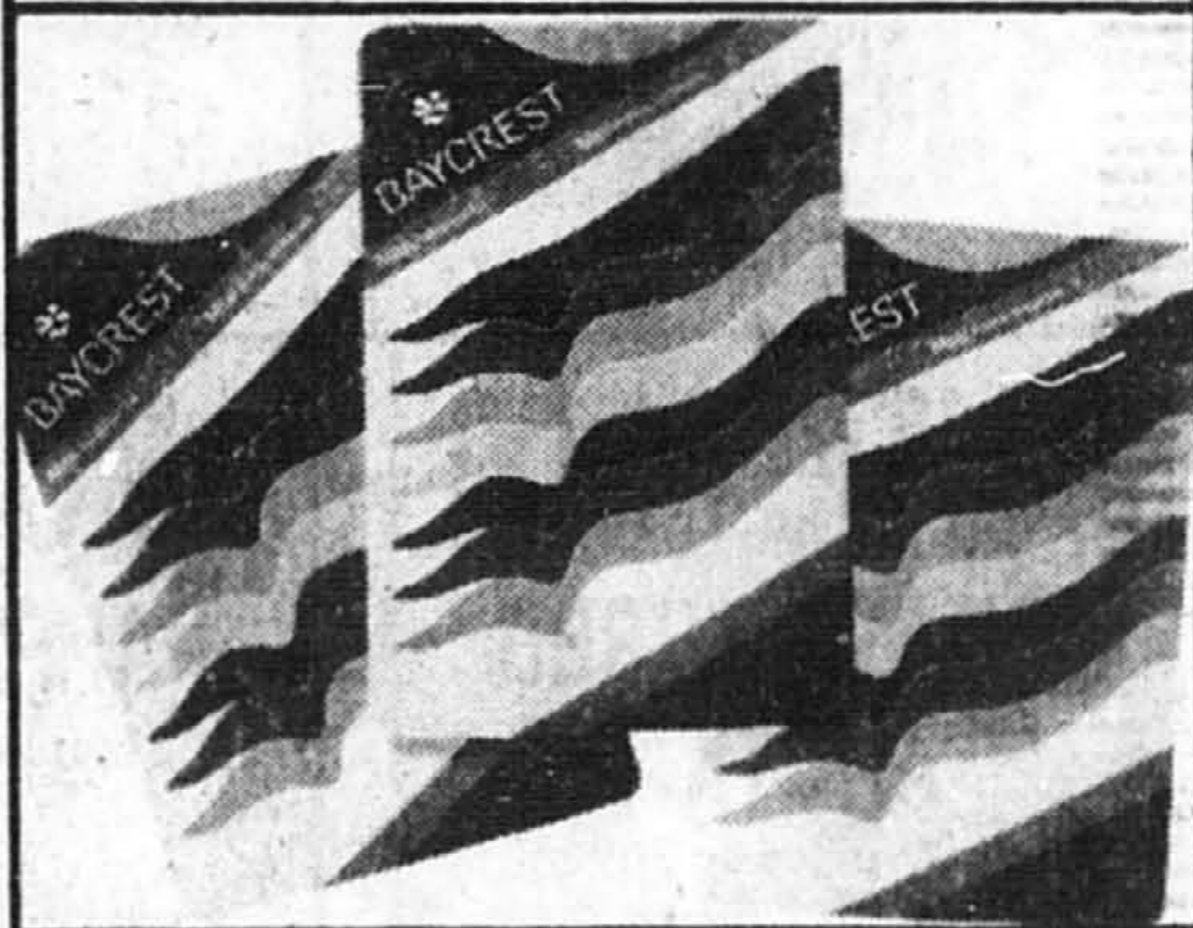
**MONTRES GRUEN DIVERS**

Plusieurs modèles dont le boîtier est hydro-résistant. Choix de couleurs. Le choix varie selon le magasin.

*Montres, rayon 231.*

**34,99** chacune

**MOITIÉ PRIX!**



**COLLANTS FINS BAYCREST**

Modèles en nylon 20 deniers, pour grande taille, avec culotte amincissante ou plastron devant et pointes renforcées. Ord. 3,59.

Solde  
**1,79** chacune



**MOITIÉ PRIX! LUNETTES DE SOLEIL**

Un fabuleux éventail de modèles pour femme. Venez vite faire votre choix! Ord. 9,99 à 60 \$.

Solde  
**4,99 à 30 \$** chacune